



HAL
open science

Corpus. Textes cités, compléments et bibliographie

Vincent Duclert

► **To cite this version:**

Vincent Duclert. Corpus. Textes cités, compléments et bibliographie. Vincent Duclert. Premiers combats: la démocratie républicaine et la haine des juifs, 32, Gallimard, 55 p., 2024, Tracts, 978-2-07-297640-7. hal-04619783

HAL Id: hal-04619783

<https://hal.science/hal-04619783>

Submitted on 21 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

**PREMIERS COMBATS
LA DÉMOCRATIE RÉPUBLICAINE ET LA HAINE DES JUIFS
(GALLIMARD, COLL. « TRACTS », 2021)**

CORPUS. Textes cités, compléments et bibliographie

Vincent Duclert -21 juin 2024

Les textes cités ici sous la forme de larges extraits complètent le volume Premiers Combats. La démocratie républicaine et la haine des juifs, publié le 1^{er} décembre 2021 dans la collection « Tracts » des éditions Gallimard, à l'initiative de l'historien Vincent Duclert. Classés selon l'ordre alphabétique des auteurs, ces textes proposent des compléments et des prolongements à l'ouvrage mentionné.

Ils s'adressent à tous les lecteurs du volume Premiers combats et en particulier aux enseignants qui conduisent un travail essentiel, auprès de leurs élèves, pour expliquer les dangers extrêmes de l'antisémitisme et de la matrice raciste que représente, dans l'histoire et au présent, la haine des juifs. Le format ouvert de ce fichier permet une reprise aisée des documents présentés. Une bibliographie des travaux de l'auteur sur le sujet suit ce corpus

NB. Les œuvres d'Emile Zola proviennent de l'édition Tallandier de *La Vérité en marche*¹. Les extraits des débats parlementaires proviennent de l'édition du *Journal officiel* auquel on renvoie². Les publications de l'auteur relatives au sujet sont indiquées dans un fichier accessible sur la même page du CESPRA que ce fichier-ci.

V.D.

ANSPACH LUCIEN.

La vague d'antisémitisme du temps de l'affaire Dreyfus n'est pas limitée à la France. Elle traverse une large partie de l'Europe. À Bruxelles, l'ingénieur Lucien Anspach est l'un des principaux animateurs du Comité de propagande contre l'Antisémitisme³, qu'il se propose de transformer en « une ligue de la liberté de conscience, pour la lutte contre l'intolérance ». Le 29 mai 1901, il peut écrire à son ami, l'historien Salomon Reinach, que « le comité s'est transformé, d'après vos conseils, en "Comité Marnix pour la diffusion des

¹ Emile Zola, *La vérité en marche*, textes sur l'affaire Dreyfus présentés par Vincent Duclert, Paris, Tallandier, coll. « texto », 2013, réédition 2020. Voir aussi *Savoir et engagement. Ecrits normaliens sur l'affaire Dreyfus*, édition par Vincent Duclert, Paris, Editions Rue d'Ulm, 2006.

² Voir aussi : *Le Parlement et l'affaire Dreyfus. Douze années pour la vérité*, édition par Vincent Duclert, Paris, Assemblée nationale et Société d'études jaurésiennes, 1998.

³. Lucien Anspach, lettre à Salomon Reinach, 9 février [19] 01 [18 rue des Sables, Bruxelles] (Fonds Salomon-Reinach, Aix-en-Provence, 40. Il accuse réception des deux brochures de Lea, *La main morte et l'Histoire d'une mystification*, et *La politique pratique de P. Maumus*).

idées de justice et de liberté” ». Le manifeste qui en émane propose une analyse politique de l’antisémitisme, dont la menace est globale, appelant les engagements les plus nets :

« Aujourd’hui, des Belges qui ont formé un Comité destiné à combattre le péril clérical et à qui il n’a certes pas fallu l’héroïsme dont firent preuve les défenseurs de Dreyfus, n’en éprouvent pas moins quelque amertume en voyant l’indifférence et le dédain répondre aux efforts qu’ils accomplissent. Ils ne parviennent pas à faire comprendre à leurs compatriotes que si la campagne entreprise sous couleur d’antisémitisme contre toutes les libertés modernes s’était développée en Belgique depuis aussi longtemps et avec autant d’âpreté qu’en France, c’est en Belgique qu’eût pu naître une affaire Dreyfus. Ils ne parviennent pas à leur faire comprendre que nul au monde n’aurait pu prévoir, n’aurait pu rêver, le débordement de haine et de mensonge auquel donna lieu l’Affaire, et que c’est là ce qui explique l’attitude des Français qui crurent pouvoir répondre par le dédain aux provocations de la presse immonde. Mais un tel dédain ne se justifie plus depuis que l’on sait à quelles catastrophes il conduit. Et pour les Belges qui, aujourd’hui ont, eux aussi, leurs moniteurs attirés de l’antisémitisme, ce serait une honte inexpiable de ne pas réagir. La question, en effet, ne se réduit pas aux intérêts de quelques israélites qui seraient plus ou moins menacés. C’est là une conception étroite et fautive du péril suspendu sur nos têtes à tous. Et d’ailleurs, cette conception fût-elle vraie, encore ne justifierait-elle pas ces propos féroce­ment égoïstes par lesquelles on a déjà répondu aux appels du Comité : “Adressez-vous aux Juifs !”. Non, ce n’est pas seulement aux Juifs qu’il faut s’adresser : comme le disait naguère M. Trarieux, devant un nombreux public bruxellois, israélites, protestants, libres-penseurs, francs-maçons, tous les esprits affranchis du joug catholique seront emportés par la tourmente. Et c’est l’honneur même de la Belgique qui est en jeu⁴ »

ANTISÉMITES EN 1892-1894.

Le 27 mars 1892, le *Journal d’Indre-et-Loire*, que dirige le député nationaliste Jules Delahaye, annonce qu’un meurtre rituel d’enfant chrétien a été commis à Châtellerault par des assassins juifs. Très vite, la presse nationale d’information, dont *Le Temps* le 6 avril, rapporte qu’il n’en est rien et que l’enfant a été tué par sa mère. « Il n’en restait pas moins, releva Salomon Reinach plusieurs années plus tard, que l’odieuse accusation avait pu se produire dans la presse française et y trouver de l’écho plus de cent ans après la Révolution⁵ ».

Au début de l’année 1894, l’abbé Garnier, proche d’Édouard Drumont, fonde *Le Peuple français*. Il demande « que l’on revînt sur l’émancipation de

⁴ Lucien Anspach, lettre à Salomon Reinach, 29 mai 1901, *id.*

⁵ Salomon Reinach, *Drumont et Dreyfus. Études sur la « Libre Parole » de 1894 à 1895*, Paris, Stock, p. 12.

1791, parce que, disait-il après bien d'autres, les israélites ne sont pas, n'ont jamais été Français !⁶ »).

ANTISÉMITES EN 1892. CAMPAGNE DE LA LIBRE PAROLE CONTRE LES JUIFS DANS L'ARMÉE.

En avril 1892, Edouard Drumont a lancé un quotidien, *La Libre Parole*, s'inscrivant dans le droit fil de *La France juive* et s'affichant comme journal antisémite. Il inaugure la publication avec une campagne haineuse visant la présence des « officiers juifs » dans l'armée. Un premier article paraît le 28 mai 1892, signé d'un nom d'emprunt⁷, proclamant que les juifs ont fait de l'armée française leur ennemi⁸. L'article se poursuit avec la dénonciation des officiers juifs issus de l'École polytechnique. Cette question occupe tout l'article suivant publié le lendemain 29 mai 1892, « Les juifs à l'École polytechnique », qui appelle à leur expulsion de l'armée comme « traîtres en puissance ». Plusieurs officiers se voient injuriés dans leur patriotisme et demandent réparation en duel aux insulteurs. *La Libre Parole* s'en réjouit, en appelant aux « épées françaises » contre les « épées juives⁹ ». Un aristocrate antisémite, le marquis de Morès, blesse à mort, lors d'un traquenard déguisé en duel, un des officiers juifs, le capitaine Mayer. Les réactions à la mort de ce brillant capitaine du génie, polytechnicien et professeur d'escrime à l'École polytechnique, sont nombreuses. Mais elles ne dissuadent pas *La libre Parole*, bientôt rejointe par les monarchistes de *La Gazette de France*, de poursuivre sa campagne. Comme en lien avec une affaire Dreyfus qui serait inscrite dans les gènes sémites, la *Libre Parole* annonce qu' « un juif trahira¹⁰ ». Les quelques résistances politiques à l'offensive du printemps, dont celle du ministre de la Guerre, Charles de Freycinet, sont balayées.

ANTISEMITES EN 1895. « LA QUESTION JUIVE ».

⁶ *Ibid.*, p. 20.

⁷ Lamase déclara n'être pas l'auteur des articles signés de son nom, et qu'il fallait chercher du côté des amis de De Morès. Interrogé pendant son procès, après la mort du capitaine Mayer, Morès affirma sous certain que ces articles étaient bien l'œuvre d'un officier français.

⁸ « L'armée a été soustraite à l'influence juive plus longtemps que le reste de la société française... Que seraient venus faire les youtres dans ses rangs ? Tirer des traîtres vaut mieux que titrer à la cible... Si les juifs se souciaient peu d'entrer dans l'armée, celle-ci tenait encore moins à les recevoir. En dehors de toute considération religieuse, il existe chez l'immense majorité des militaires un sentiment de répulsion instinctive contre les fils d'Israël... Partout et toujours, en paix comme en guerre, l'armée a vu le juif se dresser contre elle, contre ses devoirs, contre son bien-être, contre son bonheur... »

⁹ « Si les officiers juifs de l'armée française sont blessés par nos articles, que le sort désigne parmi eux le nombre qu'ils voudront de délégués, et nous leur opposerons un nombre égal d'épées françaises. » (*La Libre Parole*, 28 mai 1892).

¹⁰ Cf. Marc Angenot, « Un juif trahira » : La préfiguration de l'Affaire Dreyfus (1886-1894), *Romantisme*, 1995, n°87, p. 87-114 (https://www.persee.fr/doc/roman_0048-8593_1995_num_25_87_2976).

La « question juive » arrive à la tribune de la Chambre¹¹. Le 10 janvier 1895, le député monarchiste de la Loire-Inférieure, Du Breil comte de Pontbriand, dépose une proposition de loi soutenue par Édouard Drumont¹² « tendant à n'admettre que des Français dans les administrations, dans l'armée, dans la marine et dans les assemblée électives de leur pays ». Le parlementaire demande le scrutin d'urgence. L'exposé des motifs est lu à la tribune, visant les juifs sans les nommer : « un nombre considérable de gens étrangers à notre race, à ses instincts, à ses intérêts, à son génie, se glisse dans l'administration de notre pays, dans l'armée et dans la marine. Ils occupent des postes même très importants, qui devraient être réservés aux seuls Français¹³ ». Le 11 février 1895, la « question juive » est de nouveau à l'ordre du jour. Le député des Landes Théodore Denis veut interpeller le gouvernement sur « les mesures qu'il compte prendre pour arrêter la prédominance des juifs dans les diverses branches de l'administration française ». Alexandre Ribot riposte, tout en ironisant sur la « question juive » :

« Il n'y a pas davantage de question de race. Nous avons établi dans ce pays la liberté de toutes les opinions, le respect de toutes les croyances. Nous n'avons pas à rechercher les origines. Qu'on soit catholique et qu'on aille à la messe, qu'on soit franc-maçon, qu'on soit juif, le Gouvernement ne tient aucun compte de ce qui est du domaine de la conscience ; mais il exige que ses fonctionnaires soient irréprochables, qu'ils donnent l'exemple à tous les degrés de la probité et de la fidélité ; il les frappera quand ils manqueront à leurs devoirs comme fonctionnaires, mais jamais à raison de leurs croyances ou de leurs origines (*Vive approbation.*) Après cette courte explication, peut-être estimerez-vous que l'interpellation est inutile, ou tout au moins qu'il est inutile qu'elle vienne interrompre la discussion du budget. La discussion de ce qu'on appelle la question juive, qui date de dix-neuf siècles, peut, ce me semble, attendre quelques instants. (*Applaudissements.*) »

Si la réaction gouvernementale permet d'écarter l'urgence sur la proposition de loi Du Breil Pontbriand est repoussée par 257 députés, 158 votent pour, et Jaurès comme la plupart des socialistes et de nombreux modérés s'abstiennent. Une nouvelle offensive d'élus antisémites intervient le 30 mars. L'interpellation élargit le spectre de la menace juive, non pas seulement aux administrations de l'État victime de la trahison d'éléments juifs, mais à la France entière qu'aurait envahie une race étrangère. Le vicomte d'Hughes, député monarchiste des Basses-Alpes, déclare vouloir saisir le gouvernement sur « les dangers de l'infiltration incessante de la race juive chez nous ».

¹¹ Laurent Joly, « Antisémites et antisémitisme à la Chambre des députés sous la IIIe République », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 3/2007 (n° 54-3), p. 63-90.

¹² Édouard Drumont, *La Libre Parole*, 21 décembre 1894.

¹³ Le deuxième et dernier article de la proposition de loi indique qu'« il sera fait exception [...] en faveur de celui qui aura obtenu, par une loi, la qualité de Français pour service signalé rendu à la Patrie. »

Les 25 et 27 mai 1895, Théodore Denis s'empare de la condamnation du capitaine Dreyfus pour se lancer dans un procès de tous les juifs de France et demander au gouvernement des mesures énergiques de proscription¹⁴. Le vicomte d'Hughes appelle quant à lui les antisémites à « déloger le gibier » et avertit le pays du « péril juif » :

« À l'heure actuelle, personne ne saurait nier qu'il y ait une question juive en France. Seulement – et c'est là où l'on se divise – diverses personnes admettent que cette question juive repose seulement sur le terrain religieux, d'autres la voient uniquement sur le terrain politique, et d'autres enfin la jugent au point de vue des races. Je suis de ceux qui croient qu'elle existe de tous ces divers côtés, et, si vous voulez me pardonner cette expression, de même que les chasseurs à la poursuite d'un gibier quelconque, d'un cerf, par exemple, ne savent jamais s'ils l'atteindront sur la terre ferme ou dans un étang...[...] de même, je suis persuadé qu'il faut marcher sur différents terrains si on veut analyser la question juive. Avec de bons aides, j'espère que les antisémites arriveront bientôt à déloger le gibier. [...] Le péril juif menace la nation ; or, le salut de la patrie est la suprême loi : il faut paralyser cette force redoutable, essayer d'en arrêter le développement, s'il est trop tard pour la détruire. Nous vous convions à cette œuvre ; mais si vous refusez de répondre à notre appel et si devant les difficultés de la tâche qui commence votre volonté hésite et votre cœur faiblit, ne vous dissimulez pas, messieurs, cette France chevaleresque, cette France qui, malgré d'inexplicables faiblesses, est encore la plus noble et la plus fière nation qui soit au monde, dans quelques années à peine, l'avenir ne la reconnaîtra plus. (*Applaudissements sur divers bancs.*) »

BARRES MAURICE.

Le 1^{er} février 1898, l'auteur des *Déracinés* publie dans *Le Journal* une attaque en règle contre ces écrivains, savants et artistes engagés pour la justice. Il développe dans ce texte précurseur de la rencontre du nationalisme et de l'antisémitisme. Il y affirme une vision darwinienne de la société, où la sauvegarde des races implique le sacrifice des « décérébrés » que sont, par exemple, les juifs émancipés et les intellectuels dreyfusards. Dès le 4 décembre 1897, Maurice Barrès publie dans *Le Journal* « L'Education nouvelle ». Il cite longuement un article de Charles Maurras paru dans *La Gazette de France*¹⁵. La position de Maurice Barrès est d'autant plus intéressante qu'il veut agir « en historien social qui veut renseigner ses

¹⁴ « Vous le voyez, encore un scandale, encore un juif ! N'en aurons-nous jamais fini avec les méfaits avec les méfaits de cette race, et nous laisserons-nous dévorer par ces gens-là ? N'allez-vous pas vous résoudre à un peu plus de vigilance et à surveiller l'accès des hautes fonctions publiques dans lesquelles les juifs s'inscrivent en nombre absolument anormal et hors de proportion avec l'importance de leur population en France ? Nous ne réclamons pas des mesures exceptionnelles, nous ne sommes pas des persécuteurs ; mais, pour l'amour du pays, nous vous laissez pas gangrener davantage et soyez plus prudents dans vos faveurs et dans vos choix. »

¹⁵. Charles Maurras, « Chronique », *La Gazette de France*, 1^{er} décembre 1897.

lecteurs » : « je découpe sans prendre parti [...] telle virulente interprétation d'un des écrivains les mieux doués pour la spéculation philosophique et les plus autorisés parmi les hommes de trente ans ». Pourtant, le commentaire qu'il donne ensuite indique une forme d'adhésion à la condamnation de Maurras et au choix du directeur de *La Gazette de France* de représenter « les intérêts intellectuels du pays » contre Gabriel Monod, Scheurer-Kestner et Bernard Lazare¹⁶. « Il s'écrie : "Oh ! nous vous connaissons ! Vous, Gabriel Monod, vous trahissez hypocritement les intérêts intellectuels du pays et les jeunes esprits que l'on a eu l'imprudence de vous commettre. Et vous, Scheurer-Kestner, vous fûtes avec votre parent Jules Ferry l'auteur ou le copromoteur d'un autre mode de trahison : vous avez travaillé, après la mort déplorable de Gambetta, à faire abandonner pour la vaine politique coloniale la politique de revanche, la seule honorable pour nous, la seule aussi qui pût donner un peu d'unité à la France divisée entre les factions. Enfin, Bernard Lazare, votre qualité de juif rend fort douteux votre attachement à la France, et vos professions d'anarchisme révolutionnaire établissent trop clairement que vous répugnez à toute idée de patrie ; vous ne sauriez prendre la parole dans cette affaire nationale ; un client que vous défendez tous les trois ne saurait être que suspect..." Il est bien évident que si M. Charles Maurras, l'auteur de ce réquisitoire, avait mentionné M. Zola, il n'eût manqué de faire ressortir que l'auteur de *Paris* est fils d'Italien. ¹⁷ »

Le 1^{er} février 1898, par son nouvel article du *Journal*, Barrès s'affirme comme l'un des grands théoriciens de l'antidreyfusisme. La défense de Dreyfus par les intellectuels les consacre comme des ennemis de la « race française » aussi nettement que ne le sont les juifs eux-mêmes. « Au reste, ce sont les dreyfusards, plus que Dreyfus, qu'il faut abattre [...] car quand même leur client serait innocent, ils demeureraient des criminels », déclare-t-il. « Je juge le symbole Dreyfus par rapport à la France », écrit-il plus tard, dans *Le Journal* puis dans *Scènes et doctrines du nationalisme* ¹⁸ : « La mise en liberté du traître Dreyfus serait après tout un fait minime, mais si Dreyfus est plus qu'un traître, s'il est un symbole, c'est une autre affaire : c'est l'affaire Dreyfus ! Halte-là ! Le triomphe du camp qui soutient Dreyfus-symbole installerait décidément au pouvoir les hommes qui poursuivent la transformation de la France selon leur esprit propre. Et moi je veux conserver la France. [...] *In abstracto*, on peut soutenir cette thèse-ci et cette thèse-là, on peut, selon le cœur qu'on a, apprécier ou déprécier l'armée, la juridiction militaire, les luttes de race. Mais il ne s'agit pas de votre cœur ; il s'agit de la France et ces questions doivent être traitées par rapport à l'intérêt de la France ¹⁹. [...] C'est

¹⁶ Voir plus bas les entrées BERNARD LAZARE et GABRIEL MONOD.

¹⁷ Maurice Barrès, « L'éducation nouvelle », *Le Journal*, 4 décembre 1897.

¹⁸ Maurice Barrès, « L'État de la question », *Le Journal*, 4 octobre 1898, et *Scènes et doctrines du nationalisme*, p. 46-47.

¹⁹ Maurice Barrès explicite : « Il ne faut pas supprimer l'armée, parce qu'une milice ne suffirait point, je vous prie de le croire, en Lorraine. Il ne faut point supprimer la juridiction militaire parce que certaines fautes insignifiantes chez le civil deviennent par leurs conséquences très graves chez le militaire. Il ne faut point se plaindre du mouvement

ce que n'entendront jamais, je le crois bien, les théoriciens de l'Université ivres d'un kantisme malsain. Ils répètent comme notre Bouteiller : « Je dois toujours agir de telle sorte que je puisse vouloir que mon action serve de règle universelle. » Nullement, messieurs, laissez ces grands mots de toujours et d'universelle et, puisque vous êtes Français, occupez-vous d'agir selon l'intérêt français à cette date. » Maurice Barrès mobilise le substrat antisémite pour discréditer les intellectuels, « déchet fatal dans l'effort tenté par la société pour créer une élite²⁰ ».

« Au résumé, conclut Barrès, les juifs et les protestants mis à part, la liste dite des intellectuels est faite d'une majorité de nigauds et puis d'étrangers ». Ils jugent les intellectuels, soutenant un traître, des « sans-patries » ayant perdu la foi de la nation. Il multiplie les accusations rituelles contre les « intellectuels », la plus décisive selon Barrès étant leur collusion avec les juifs, avec la « France juive ». Il ravive le thème populaire du scandale de Panama et rappelle que l'un des signataires, le mathématicien Joseph Bertrand, « s'est constitué le répondant scientifique de Cornelius Herz » pour une remise de Légion d'honneur. En attribuant aux « intellectuels » la marginalité des juifs, Barrès pense détruire à bon compte cette résistance intellectuelle et civique : il lui suffit d'invoquer l'antisémitisme. Un tel article ne fonctionne que dans le contexte de la croyance antisémite, quasi-naturelle pour un homme comme Barrès qui place le culte de l'instinct au-dessus de la morale de la raison : « que Dreyfus est capable de trahir, je le conclus de sa race », écrira-t-il lors du procès de Rennes. Et d'ajouter : « Il n'y a de justice qu'à l'intérieur d'une même espèce²¹ ».

BERNANOS GEORGES.

Devenu un irréductible opposant au nationalisme antirépublicain et au fascisme européen depuis qu'il avait observé la tyrannie de Franco aux Baléares²², Georges Bernanos avertit du danger du maurrasisme, une « dictature intellectuelle [qui] a toute l'immoralité des dictatures ». L'appartenance à la nation française fait obligation de la combattre :

« Ainsi la dictature intellectuelle de M. Charles Maurras a toute l'immoralité des dictatures, sans disposer d'aucun des moyens d'exécution de la force. A

antisémite dans l'instant où l'on constate la puissance énorme de la nationalité juive qui menace de "chambardement" l'État français. » (*ibid.*, p. 46).

²⁰ « Ces génies mal venus, ces pauvres esprits empoisonnés dont *l'Aurore* dresse la collection méritent une sorte d'indulgente pitié, analogue à celle que nous inspirent les cochons d'Inde auxquels les maîtres du laboratoire Pasteur communiquent la rage. Sans doute ces malheureux animaux doivent être abattus ou du moins gardés dans des cages solides, mais philosophiquement il serait injuste de les maudire. Leur triste état est une condition indispensable du progrès scientifique. Le chien décérébré a rendu des services considérables aux études psycho-physiologiques qui sont d'un grand avenir. »

²¹. Cité par Zeev Sternhell, « Maurice Barrès », in Michel Drouin (dir.), *L'Affaire Dreyfus de A à Z*, Flammarion, 1994, p. 123.

²² Voir, de Georges Bernanos, *Les Grands cimetières sous la lune*, 1938, rééd. Paris, Le Seuil, 1995.

un orgueil pareillement sans mesure, elle ne sacrifie que les consciences, dont les charniers invisibles, hélas, ne peuvent pas comme les autres. D'où vient d'ailleurs, que M. Maurras, si habile et si fort pour convaincre, convainc sans convertir au sens étymologique de ce dernier mot – ou ne convertit qu'à lui-même ? – D'où vient que tuant les idées fausses, il stérilise aussi les vraies, épuise leur sève ? Il n'y a qu'une raison à ce mystère. L'esprit maurrassien est absolument dépourvu, dépouillé, destitué de toute charité, je veux dire de la charité du Christ. Certes, M. Maurras doctrinaire pourrait opposer ici des textes, car, à son ordinaire, il a solidement établi son argumentation au point crucial, au centre même de l'articulation délicate par quoi la théologie morale lie, non sans peine, la charité à la justice. Que le doctrinaire se débrouille avec le théologien ! Je parle de l'esprit maurrassien. Il arrive plus d'une fois que l'esprit d'un maître échappe à son contrôle : « Mais on ne m'a pas compris ! » dit-il. Je crois que nous ne sommes pas responsables de la manière dont nous sommes compris, mais de celle dont nous sommes aimés²³ ».

En 1943, Georges Bernanos réagit avec force à l'arrestation du ministre de l'Intérieur du dernier gouvernement républicain de la France, celui dont le nom avait été brandi par Jean Moulin face à l'ennemi nazi. Il avertit solennellement le régime de Vichy des conséquences à venir de ses actes criminels :

« Si vos maîtres ne nous rendent pas Mandel vivant, vous aurez à payer ce sang juif d'une manière qui étonnera l'histoire – entendez-vous bien, chiens que vous êtes – chaque goutte de ce sang juif versé en haine de notre ancienne victoire nous est plus précieuse que toute la pourpre d'un manteau de cardinal fasciste – est-ce que vous comprenez bien ce que je veux dire, amiraux, maréchaux, Excellences, Éminences et Révérences ? Après avoir mis vos prestiges et votre argent sous la protection de Hitler, est-ce que vous croyez encore les sauver grâce à la vertu de certains principes que vous vous vantez de défendre ? Oh ! votre cause est désormais trop désespérée pour que nous soyons tentés de vous haïr, nous aurions plutôt envie de vous plaindre. Et même, s'il faut tout dire, nous ne nous faisons pas d'illusions sur le caractère réel de certaines haines qui vous guettent, qui guettent votre chute. Il est possible que vous succombiez demain sous les coups d'ennemis presque aussi méprisables que vous-mêmes, n'importe ! N'essayez pas de vous jeter aux genoux d'une tradition que j'honore, comme un assassin se réfugie au pied de l'autel ! Nous vous refuserons le bénéfice du droit d'asile, nous vous jetterons sur le parvis, pour être livrés au bourreau²⁴ ».

BERNARD LAZARE.

L'un des premiers intellectuels à révéler le procès d'Etat de décembre 1894 est un juif, écrivain, journaliste, anarchiste, Bernard Lazare. L'affaire publique

²³ Georges Bernanos, *Nous autres, Français*, Paris, Gallimard, 1939, p. 60-61.

²⁴ Georges Bernanos, « Nous vous jetterons sur le parvis » [février 1943], *Essais et écrits de combat*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », vol. 2, 1995, p. 511.

n'a pas encore éclaté. Isolé, Bernard Lazare n'en est que plus déterminé dans son but qui est « de montrer les origines multiples de ce mouvement, d'en faire voir les moteurs cachés, d'exposer les intérêts qu'il sert, de faire comparaître les individualités ou les groupes dont il émane ».

« Je veux établir que la culpabilité du capitaine Dreyfus n'a jamais été démontrée. J'affirme que les bruits les plus mensongers, les plus contradictoires, les plus propres à égarer les esprits et à créer autour de l'accusé une atmosphère de haine et de soupçon ont été répandus. Je déclare enfin que l'homme qu'on a condamné est un innocent²⁵ ». C'est par ces mots que s'ouvre la brochure que Bernard Lazare, le 6 novembre 1896, parvient à publier à Bruxelles et à expédier à 3500 correspondants en France. Il avance comme un historien :

« Derrière le décor antisémite, derrière les théories pseudo-scientifiques de l'aryanisme et du sémitisme, il importe de trouver les causes réelles, il faut exposer les vrais mobiles de la nouvelle croisade, celle qui était dirigée hier contre les Juifs seuls, qui est dirigée en même temps aujourd'hui contre les libres-penseurs, les francs-maçons et les protestants. Je ne m'adresserai plus, par conséquent, aux antisémites ; j'ai reconnu la vanité de cette tentative et la difficulté de causer avec des gens qui sont décidés à rester muets et à se dérober quand on les met au pied du mur. Je parlerai à ceux qui ont des oreilles pour entendre et, qui sait, je pourrais délier bien des langues. »

Bernard Lazare développe alors une lecture très politique de l'antisémitisme, capable d'être entendue par l'ensemble des démocrates attachés à la liberté et à la justice. Les juifs ne sont pas les seuls à être menacés par l'antisémitisme. La démocratie tout entière est sous le feu des antisémites. Il ne sert plus à rien de tenter un dialogue avec Edouard Drumont comme il s'y était essayé. Juif sorti des ghettos, citoyen menacé dans ses « droits d'homme²⁶ », Bernard Lazare proclame qu' « il est encore temps de se ressaisir » :

« Il est encore temps de se ressaisir. Qu'il ne soit pas dit que, ayant devant soi un juif, on a oublié la justice. C'est au nom de cette justice que je proteste, au nom de cette justice qu'on a méconnue. Le capitaine Dreyfus est un innocent et on a obtenu sa condamnation par des moyens illégaux : je demande la révision de son procès ²⁷, et désormais ce n'est plus à huis-clos qu'il pourra être jugé, mais devant la France. J'en appelle donc de la sentence du conseil de révision. Des pièces nouvelles viennent d'être apportées au débat, cela suffit juridiquement pour la cassation du jugement ²⁸, mais au-dessus des subtilités juridiques il y a des choses plus hautes : ce sont les droits de

²⁵. Bernard Lazare, *Une erreur judiciaire. La Vérité sur l'Affaire Dreyfus*, Bruxelles, (Imprimerie Veuve Monnom, 1896, 24 p., ici p. 5

²⁶. Bernard Lazare, *Le Voltaire*, 31 mai 1896.

²⁷. Seconde édition (P.-V. Stock, 1896, p. 90) : « il faut que son procès soit révisé. »

²⁸. Bernard Lazare est beaucoup plus précis dans la seconde édition : « Cette révision, comment l'amener ? [...] » (*ibid.*, p. 90-91).

l'homme à sauvegarder sa liberté et à défendre son innocence si on l'accuse injustement²⁹ »).

La deuxième étude de Bernard Lazare, *Une erreur judiciaire. La Vérité sur l'Affaire Dreyfus (deuxième mémoire avec des expertises d'écritures)*, qui paraît un an plus tard, les 12 novembre et 3 décembre 1897, conclut à l'existence d'un système de manipulation à l'intérieur de l'État-major, et à l'extérieur, d'une campagne antisémite de grande envergure qu'il assimile à « une terreur morale ». L'un ne va pas sans l'autre et réciproquement. Il s'agit de deux formes d'un même dérèglement intellectuel et civique. Bernard Lazare démontre que c'est la qualité de juif qui excita contre Dreyfus les préjugés militaires et l'animosité publique :

« En poursuivant le capitaine Dreyfus, ce fut le juif que l'on poursuivit [...] Il n'y a qu'un traître en France, c'est le "traître Dreyfus" [...] y a-t-il deux morales en France, une indulgente et douce quand il s'agit d'un chrétien, l'autre féroce et sans pitié quand il s'agit d'un juif ? Quelle est cette hypocrisie atroce qui veut voir, dans les fils d'Israël seuls, des criminels sans excuse et qui sait tout admettre, sauf qu'un juif puisse être innocent ?³⁰ ».

Inscrivant la campagne antisémite contre Dreyfus dans le long terme de l'antisémitisme en France, s'intéressant « aux débuts même de l'affaire », l'auteur écrit : « La façon dont elle fut engagée en put faire présager l'issue. Juif, le capitaine Dreyfus fut indéfendable de par la volonté de la canaille antijuive ; de par son ordre, de par l'inexplicable terreur qu'elle exerçait, il ne fut pas même permis de faire un appel au bon sens et à l'équité. Du jour où elle eut révélé l'arrestation et la détention du capitaine, elle frappa par avance de suspicion toute défense. La gazette de l'antisémitisme [*La Libre Parole*] et ses alliés les feuilles cléricales, mentant sans scrupules, battirent une immense conspiration juive, dont le but était d'arracher un traître au châtement mérité et dont le moyen était la corruption³¹ ». Bernard Lazare entreprend une étude de presse méthodique pour démontrer le rôle de l'antisémitisme dans la campagne d'opinion contre « le traître ». D'autres travaux suivent presque aussitôt sur le même sujet, dont l'expertise de Salomon Reinach sur le *Libre Parole* et l'analyse d'Émile Duclaux dans ses *Propos d'un solitaire*.

Dans l'immédiat, Bernard Lazare tente de mobiliser au-delà de la lutte contre l'antisémitisme en montrant toutes les conséquences de la condamnation arbitraire de Dreyfus. Au terme de sa deuxième brochure, celle de novembre-décembre 1897 qui est donc précisément contemporaine des premiers articles de Zola et du premier engagement significatif des intellectuels, Bernard Lazare conclut à nouveau sur la justice républicaine. Ayant résumé les acquis des expertises indépendantes qu'il a demandées à

²⁹. *Ibid.*, p. 65.

³⁰. Bernard Lazare, *Une erreur judiciaire. La Vérité sur l'Affaire Dreyfus (deuxième mémoire avec des expertises d'écritures)*, p. 9 (réédition par Philippe Oriol, Paris, Allia, 1993, XIII-81 p.) .

³¹. *Ibid.*, p. 11.

des experts internationaux et qui toute proclament l'absence d'identité d'écriture, l'auteur lance un appel aux « hommes pour qui la liberté et la justice ne sont pas des vains mots » :

« Ils diront avec moi, car toute cause particulière devient générale, si l'on sait la regarder : il ne faut plus que d'aussi barbares coutumes judiciaires puissent substituer dans un libre pays. Il ne faut plus que désormais on puisse un matin saisir un homme, le retrancher du monde, étouffer sa voix, le condamner dans un cachot clos, sans que rien de ce qui le défend ou l'accuse puisse être connu au-dehors. La liberté de tous les citoyens se trouve atteinte par la façon atroce dont quelqu'un a été jugé, et c'est les défendre tous que d'en défendre un seul. J'ai défendu le capitaine Dreyfus, mais j'ai défendu aussi la justice et la liberté ».

BOUGLE CELESTIN.

Jeune sociologue, ami d'Elie Halévy, Célestin Bouglé ne reste pas inactif face à l'antisémitisme comme pour la défense de la République. En réponse à un article de l'académicien Ferdinand Brunetière laissant cours à des justifications antisémites, il publie une réfutation sévère de sa « philosophie ³² », démontrant pour commencer que c'est précisément l'entreprise historique de persécution des juifs qui a engendré des traits sociaux distinctifs : « soumettez tout un peuple, enfermez-le dans un ghetto, marquez-le d'une rouelle jaune, interdisez-lui l'accès de certaines professions, et très probablement vous imprimerez à tous ses membres, courbés sous le même poids, des traits analogues. En ce sens, il est vrai qu'il s'est constitué un caractère juif ; mais à qui la faute ? Aux formes sociales, non aux conformations anatomiques ». Puis il se saisit de « l'anthropologie chère aux antisémites », qui ne ressemblent en rien à la science, qui dérive du culte scientiste : « Un fatalisme mystique et un matérialisme paresseux, voilà ce qu'il y a au fond de la métaphysique des races : on a enfin compris que les sciences sociales, pour se constituer, n'avaient besoin ni de l'un ni de l'autre. Des phrases vagues, tant qu'on voudra, des substantifs imposants, des symboles ingénieux, l'anthropologie chère aux antisémites peut encore en fournir ; mais des explications scientifiques satisfaisantes, jamais ».

Pour le sociologue, le progrès de l'anthropologie démontre au contraire la fin des races. « Comment des sociétés aussi composites pourraient-elles, au nom de la pureté des races, prononcer l'exclusion de telle ou telle catégories de citoyens ? Si nous permettions à l'anthropologie des antisémites de "purifier" ainsi la France, qu'en resterait-il ? [...] Ici encore, le progrès de la civilisation vient donner raison, en un sens, aux doctrines spiritualistes : légitimement, elles répètent aujourd'hui, l'histoire en main, contre la métaphysique des races : "Ce qui fait l'homme, c'est moins la conformation organique que l'intelligence et la volonté ; ce qui fait la nation, c'est moins la ressemblance des corps que la conspiration des idées". »

³² Célestin Bouglé, « Philosophie de l'antisémitisme », *La Grande Revue*, 1^{er} janvier 1899, p. 143-158.

La conclusion rapproche dans une même protestation le sens scientifique et le sens politique ; elle retrouve la parole d'indignation d'Émile Boutroux choisissant la patrie contre l'antisémitisme : « Nous demander, au nom de la diversité des races, des lois spéciales contre une catégorie de citoyens parce qu'ils sont plus ou moins dolichocéphales que la majorité des autres ; nous presser de les exclure de nos droits, c'est donc -il faut s'en rendre compte - nous inviter à renier ce rationalisme généreux qui est la tradition de la France. "La patrie, chez nous, a écrit un de nos maîtres, c'est le respect de la dignité humaine, et l'égalité civile et politique de tous les citoyens." [...] Lors donc que les antisémites prennent le masque du "nationalisme", invoquent les "vieilles traditions françaises", en appellent au "génie du pays", ce n'est qu'une ironie sanglante. Rendez à l'Allemagne des idées importées d'Allemagne ; c'est nous qui aurions le droit de vous dire : "Votre philosophie ne choque pas seulement l'esprit scientifique, elle heurte les idées qui sont l'âme même de la France. Parce que vous n'avez su comprendre ni le progrès de la science, ni la logique nationale, vous n'êtes pas seulement des philosophes aveugles, mais des Français égarés" ».

BOURDIEU PIERRE.

Invité en 1987 par la revue lyonnaise *La Liberté de l'esprit*, à évoquer la vie de résistance de Maurice Halbwachs, Pierre Bourdieu l'oppose à la soumission du philosophe Heidegger au nazisme :

« Il se pourrait en effet que -comme ce fut le cas, en l'occurrence, avec les professeurs et les savants allemands -, les envolées métaphysiques ou les condamnations exaltées de l'analyse scientifique de la société ou, plus simplement, le silence, ou l'indifférence aux réalités séculières, contribuent, plus qu'on ne veut le croire, à l'instauration d'un "esprit collectif", propre à autoriser l'émergence de doctrines abominables, apparemment exclues des discours hautement euphémisés du monde universitaire. Je crois que, sous peine de s'exposer aux répétitions de l'histoire, il faut accepter de voir un lien entre le discours " de rectorat que le plus grand philosophe allemand du temps prononça, en 1933, le brassard à croix gammée sur le bras, à la gloire de l'Université allemande et à l'encontre du rationalisme réducteur et destructeur dont la sociologie française représentait le symbole le plus abhorré, et l'assassinat d'un grand sociologue français, perpétré en 1945, dans la folie ultrarationnelle d'un camp d'extermination³³ »

³³ Pierre Bourdieu, « L'assassinat de Maurice Halbwachs », in *Visages de la Résistance*, Revue *La Liberté de l'esprit*, n°16, automne 1987, p. 161-167. Maurice Blanchot a tenu auparavant un raisonnement comparable : « Plus on accorde d'importance à la pensée de Heidegger, plus il est nécessaire de chercher à élucider le sens de l'engagement politique de 1933-1934. [...] Inexplicables et indéfendables sont les proclamations politiques de Heidegger par lesquelles il s'accorde avec Hitler, soit pour exalter le national-socialisme et ses mythes en exaltant le "héros" Schlageter, soit en appelant à voter pour le Führer et pour son référendum (en vue de quitter la S.D.N.), soit en encourageant ses étudiants à répondre favorablement au Service du Travail – et cela dans son langage philosophique propre qu'il met, sans gêne, au service des pires causes et qui se trouve ainsi discrédité

BOUTROUX EMILE.

La lettre sur l'antisémitisme du philosophe Emile Boutroux adressée à Elie Halévy paraît aussitôt en une du *Temps*, le 27 janvier 1898. « Mon cher ami, Vous me demandez quels sont mes sentiments en présence des désordres auxquels nous assistons, notamment au sujet des manifestations qui se sont produites sur la place de la Concorde. Je ne suis, vous le savez, qu'un méditatif retiré, impropre de toute manière à la vie active. Mais je n'ai pas besoin de songer à mon devoir, je suis l'impulsion invincible de mon cœur, en unissant intimement ma vie à celle de mon pays. Je ne songe point à dissimuler mon émotion virtuelle, et je vous répondrai très librement, puisque vous voulez m'interroger. Depuis longtemps, sous l'influence de nos études classiques, et aussi par suite de longs et fréquents séjours à l'étranger, j'ai pris l'habitude de juger des questions intérieures par leur rapport à la politique extérieure. C'est, je pense, une règle qui ne trompe guère, de se demander en toute circonstance : cette conduite est-elle de nature à accroître la force, le prestige et le bon renom de la patrie ? Que de questions soi-disant énormes deviennent insignifiantes, rapportées à cette mesure ! Mais que d'événements, où l'on voudrait ne voir que des écarts sans conséquence, prennent des proportions inattendues ! La France a subi des revers inouïs. La preuve palpable de son relèvement matériel n'existe pas encore. Elle est la patrie de l'humanité. Elle a proclamé que les hommes naissent libres et égaux en droits, que nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses, que la loi ne connaît que des citoyens, auxquels elle assure, sans distinction, la liberté de conscience. Si nous faisons fi de cette grandeur, les autres peuples s'en souviennent. Ils pensent que dans l'âme française est innée la disposition à juger les hommes d'après leur honnêteté et leur mérite intrinsèque, non d'après leur naissance, leur situation ou leur confession religieuse. Quelle joie profonde et réconfortante pour un Français qui se trouve à l'étranger, de voir s'avancer vers lui, confiant et gagné d'avance, l'honnête homme que l'on repousse de toutes parts, sous prétexte qu'il appartient à telle race, à telle église ! c'est pour ce sens du droit et de l'humanité, dit Goethe, que les Français gagnèrent tous les cœurs : *So gewannen Sie bald, die überwiegenden Franken, Erst des Männer Geist...*

Quel honneur, si ces paroles s'appliquent aujourd'hui encore ! Les peuples ont encore foi en nous. Cette foi est particulièrement vivace chez ceux qui ont mêlé leur âme à la nôtre, et que nous ne pourrions oublier sans consommer nous-mêmes notre déchéance. Si nous voulons que notre cause reste juste, et qu'elle soit forte par sa grandeur même, nous ne pouvons renier le noble idéal, dont le culte marque notre place dans le monde.

par l'usage qu'il en fait. Voilà, pour moi, la responsabilité la plus grave : il y a eu corruption d'écriture, abus, travestissement et détournement du langage. Sur celui-ci pèsera dorénavant un soupçon. » Et Maurice Blanchot, de conclure : « On peut bien dire qu'alors il a manqué à Heidegger d'être à certaines heures un simple intellectuel. » (« Les intellectuels en question. Ebauche d'une réflexion », *La Débat*, n°29, mars 1984, p. 5).

Quel sens pourrait donc avoir dans notre pays cet accouplement monstrueux : “Vive l’armée ! A bas les Juifs”. Et cela, devant l’image de Strasbourg ! L’armée, la force organisée en vue de la conservation de la patrie ; et la patrie, chez nous, c’est le respect de la dignité humaine et de l’égalité civile et politique de tous les citoyens. On s’étonnerait grandement à l’étranger, si de tels égarements avaient quelque généralité et quelque durée. On serait douloureusement ému, là même où l’on s’est fait de la fidélité une religion. Et qui sait si quelques âmes faibles ne se demanderaient pas : Est-ce bien encore la France que nous portons dans notre cœur, et à qui nous sacrifions notre tranquillité, notre sécurité, nos joies de famille ? Il faudrait déplorer les erreurs présentes si nous n’avions affaire qu’à nous-mêmes. Si nous songeons à l’effet qu’elles pourraient produire à l’étranger, jusque parmi ceux qui nous sont le plus attachés, elles doivent nous préoccuper très sérieusement. Là, le plus anxieusement encore que chez nous-mêmes, on attend que se dissipe le brouillard qui passe devant la statue de la France. Agréez, mon cher ami, l’assurance de mes sentiments très affectueux³⁴ ».

BRUNSCHVICG LEON.

L’affaire Dreyfus semble se transformer en défaite, comme le confie en 1932 Léon Brunschvicg à Emmanuel Levinas : « “Les hommes de ma génération, dit Brunschvicg, ont connu deux victoires: l’Affaire Dreyfus et 1918.” Dehors, il pleuvait, et en Allemagne montaient les périls. “Et voici, jeta Brunschvicg avec ce petit air de ne pas avoir l’air qui lui était particulier, les deux batailles gagnées sont de nouveau en cause... A moins que ce ne soient des lamentations de vieillard”, ajouta-t-il après un silence, déjà prenant distance par rapport à ce qu’il venait de dire³⁵ ».

BUISSON FERDINAND.

Artisan de l’école républicaine comme inamovible directeur de l’enseignement primaire, le philosophe Ferdinand Buisson s’exprime le 10 mai 1899 au Grand Orient de France à Paris, proposant une définition en acte et en pensée de ce qu’est la démocratie républicaine :

« On prétend que nous nous sommes mêlés de ce qui ne nous regardait pas. C’est une erreur, citoyens. Nous avons le droit de nous mêler de l’Affaire, parce que nous en avons le devoir. [...] Je sais bien que nous tenterions de répondre : “Suis-je le gardien de mon frère ? Et de quel droit me charger, moi simple particulier, d’un pareil fardeau ? Et puis, est-ce qu’un sale juif est mon frère ? Est-ce qu’un officier de famille riche est mon frère, à moi pauvre ouvrier, pour qui il n’eût pas levé le doigt ? Est-ce que je sais, est-ce que j’ai besoin de savoir s’il est coupable ou si c’est un autre ?” Vaines défaites, vains sophismes. Oui, quoi que tu fasses, citoyen d’une démocratie,

³⁴. Emile Boutroux, lettre à Elie Halévy, 25 janvier 1898, Archives Elie-Halévy (ENS).

³⁵. « L’Agenda de Léon Brunschvicg », *Evidences*, 1949, n°2, republié dans *Difficile liberté*, Paris, Albin Michel, coll. « Présences du judaïsme », 1963 et 1976, et réédition Hachette, coll. « Livre de poche Biblio-essais », 1984, pp. 67-68.

tu es le gardien de ton frère ; en république, chacun est le gardien des libertés de tous. Oui, quoique nous fassions pour nous dérober, nous nous sentons solidaires de notre pays. Et si Dreyfus, condamné à tort par un conseil de guerre qui paraît avoir été indignement trompé, ne trouvait pas de justice dans la conscience du peuple français, ce serait plus une erreur, ce serait un crime, et ce serait le crime du peuple français³⁶ »).

Le 3 juin 1899, invité par la section rémoise de la Ligue de l'enseignement, Ferdinand Buisson se félicite de l'arrêt de la Cour de cassation annulant le verdict de condamnation d'Alfred Dreyfus. « La République n'a pas permis que l'on violât le droit ; elle a voulu la justice, et la justice s'est faite. » Quant aux antisémites qui crient « A bas les juifs », « A mort les juifs », Ferdinand Buisson déclare : « Il faut avoir le courage de leur résister en face, dans ce pays qui, il y a cent ans a eu le courage d'émanciper les juifs et d'en faire des citoyens, des hommes. [...] Ne laisser jamais un instant de découragement effleurer nos enfants. Croyez à la France, à la République. Unissons-nous dans ce cri de reconnaissance, d'amour et de respect. "Vive la République"³⁷ »).

CAMUS ALBERT.

En 1947, Albert Camus publie *La Peste*. La fin se veut prophétique. « Du port obscur montèrent les premières fusées des réjouissances officielles. La ville les salua par une longue et sourde exclamation. Cottard, Tarrou, ceux et celle que Rieux avait aimés et perdus, tous, morts ou coupables, étaient oubliés. Le vieux avait raison, les hommes étaient toujours les mêmes. Mais c'était leur force et leur innocence et c'est ici que, par-dessus toute douleur, Rieux sentait qu'il les rejoignait. Au milieu des cris qui redoublaient de force et de durée, qui se répercutaient longuement jusqu'au pied de la terrasse, à mesure que les gerbes multicolores s'élevaient plus nombreuses dans le ciel, le docteur Rieux décida alors de rédiger le récit qui s'achève ici, pour ne pas être de ceux qui se taisent, pour témoigner en faveur de ces pestiférés, pour laisser du moins un souvenir de l'injustice et de la violence qui leur avaient été faites, et pour dire simplement ce qu'on apprend au milieu des fléaux, qu'il y a dans les hommes plus de choses à admirer que de choses à mépriser.

Mais il savait cependant que cette chronique ne pouvait pas être celle de la victoire définitive. Elle ne pouvait être que le témoignage de ce qu'il avait fallu accomplir et que, sans doute, devraient accomplir encore, contre la terreur et son arme inlassable, malgré leurs déchirements personnels, tous les hommes qui, ne pouvant être des saints et refusant d'admettre les fléaux, s'efforcent cependant d'être des médecins.

Écoutant, en effet, les cris d'allégresse qui montaient de la ville, Rieux se souvenait que cette allégresse était toujours menacée. Car il savait ce que

³⁶. Ferdinand Buisson, *Le colonel Picquart en prison*. Discours du 10 mai 1899, Paris, Grand Orient de France, 1899.

³⁷. Cité par *Le Siècle*, 5 juin 1899.

cette foule en joie ignorait, et qu'on peut lire dans les livres, que le bacille de la peste ne meurt ni ne disparaît jamais, qu'il peut rester pendant des dizaines d'années endormi dans les meubles et le linge, qu'il attend patiemment dans les chambres, les caves, les malles, les mouchoirs et les paperasses, et que, peut-être, le jour viendrait où, pour le malheur et l'enseignement des hommes, la peste réveillerait ses rats et les enverrait mourir dans une cité heureuse³⁸ ».

CLEMENCEAU GEORGES.

La République doit retrouver une vocation démocratique, et celle-ci ne peut qu'exister qu'avec des citoyens conscients de leurs responsabilités, mesurant leur rôle face à l'histoire. C'est en ces termes que Georges Clemenceau, avocat d'Emile Zola pour son procès devant la cour d'assises, en février 1898 à Paris, s'adresse aux jurés. Ils sont les garants d'un ordre de droit et de justice, seul antidote véritable à la fureur antisémite :

« Quoi que vous décidiez, il n'en peut résulter de danger que si vous abandonnez vous-mêmes la cause de la loi de justice que vous représentez. Cela vous ne le ferez pas. Vous mettez la loi civile au-dessus de toutes les prérogatives. Vous garderez intact le dépôt de nos conquêtes de liberté, d'égalité, en dehors de toutes considérations de races ou de croyances. Ainsi vous nous rendrez l'inappréciable service de réprimer ces premiers mouvements de guerre religieuse qui seraient le déshonneur de ce pays... (*Murmures.*) Vous protestez, tant mieux! Je veux bien croire que vous n'avez pas l'intention de renouveler les guerres de religion ! Cependant, quand je vois en France, dans notre France d'Algérie, quand je vois qu'on a pillé des magasins, qu'on se vante dans les journaux d'avoir jeté les coffres-forts à la mer, d'avoir déchiré des traites, quand je vois qu'on a massacré des juifs coupables d'aller chercher du pain pour leur famille, j'ai le droit de dire que les guerres religieuses n'ont pas présenté d'autre spectacle dans l'histoire. C'est pourquoi je demande aux jurés d'aujourd'hui, en se prononçant dans le sens de la liberté et de la justice pour tous, même pour les juifs, de marquer leur volonté de mettre un terme à ces excès, de dire aux fauteurs de ces sauvageries : "Au nom du peuple français, vous n'irez pas plus loin !" [...] Vous comparez devant l'histoire. (*Applaudissements et clameurs.*) »

Aussitôt après le verdict de condamnation de Zola, Georges Clemenceau écrit un article en forme de méditation très pessimiste. La force de l'antisémitisme et des forces politiques, sociales et religieuses qui le soutiennent alarme particulièrement le directeur de *L'Aurore*, éditeur du « J'accuse... ! ». L'appel aux meurtres des juifs est pour Clemenceau le signe d'une profonde dégradation morale et politique. Il stigmatise particulièrement l'Eglise, relançant le combat anticlérical alors que l'antijudaïsme catholique est loin de représenter la totalité de l'antisémitisme révélé par l'Affaire. *La Dépêche de Toulouse*, auquel était destiné cet article, le refuse.

³⁸ Albert Camus, *La Peste*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1947, p. 278-279.

« Zola est condamné à un an de prison. C'est bien fait. L'avenir jugera les juges. Outre ce que le procès a eu l'avantage de jeter de nouvelles lumières et sur l'affaire Dreyfus et sur l'affaire Esterhazy -ce qui tôt ou tard obligera les plus rebelles à se rendre à la vérité -on peut dire qu'à cette occasion toutes les questions de gouvernement se sont trouvées posées. On a vu soudainement coalisées pour défendre l'illégalité au nom de la loi et l'iniquité au nom de la justice toutes les puissances sociales chargées d'assurer impartialement à tous l'égalité de la loi. Et le spectacle n'a pas manqué de grandeur, car à l'appel de toutes les forces de privilège, d'intolérance et d'oppression, ont répondu toutes les fureurs des meutes d'ignorance et de sauvagerie. Toutes les passions du Moyen Age, qu'on croyait mortes, ont soudainement revécu. Pendant toute une journée, grâce aux complicités de la police, de la gendarmerie, à qui des officiers de toutes les armes donnaient ouvertement des ordres, le palais de justice a retenti des cris de *Mort aux juifs*, et si Zola s'était vu acquitter, il n'est pas douteux que des violences n'eussent été tentées, qui pouvaient aboutir à des scènes de meurtre par l'inertie des forces répressives.

***Mort aux juifs* est devenu le cri du jour, et l'antisémitisme -nom nouveau du gouvernement des curés -est le véritable maître des oligarchies de réaction groupées sous la tutelle officielle de M. Méline et de son ministère. Ce n'est certes pas pour les beaux yeux de la République que s'est produite, quinze jours durant, la grande manifestation militaire du palais de justice. Ce n'est pas par amour des lois qu'on a violé la loi chaque jour en Cour d'assises. Ce n'est pas par respect des principes d'un gouvernement libre et juste qu'on a outrageusement violé la liberté de la défense et mis l'affirmation de la volonté militaire au-dessus de la justice. Ce n'est pas par esprit de discipline qu'on a culbuté toute la hiérarchie gouvernementale pour venir poser devant un jury la démission en masse des officiers de l'état-major. Non. Cet état de pure anarchie, masqué d'un patriotisme de cabotinage, a des causes profondes qu'il faut avoir le courage de découvrir³⁹ ».**

Georges Clemenceau insiste sur les risques fondamentaux que porte l'antisémitisme. La violence contre les juifs est le début d'une barbarie générale. Ceux qui les défendent méritent le même sort « Ennemi de la patrie qui prétend résister. Il n'y a pas de loi pour les juifs, et qui ose défendre en eux le droit est un vendu et un traître. Une ardente campagne s'organise contre les protestants. Les libres penseurs ne pèseront pas lourds, quand l'heure sera venue. Appuyée sur des chefs d'armée, l'antisémitisme est à l'avant-garde de tous les partis de réaction.. C'est le cléricalisme masqué pour tromper les sots et abuser les innocents. Quand la persécution religieuse aura commencé, qui arrêtera le torrent de haines et de violences sauvages ? Ai-je rêvé les pillages et les massacres d'Algérie ? Est-ce une imagination les troubles de Nantes, de Paris, de Marseille, et d'autres villes encore ? hélas ! non.

³⁹. Georges Clemenceau, « Après le procès », article refusé par *la Dépêche*, février 1898.

Sous le mince vernis de civilisation, l'antique barbarie a reparu, qui fit les guerres de religion et couvrit l'Europe de bûchers. Nous avons cru que l'antique fanatisme était mort. Il sommeillait seulement, et le voilà qui s'éveille. Où allons-nous ? Quels excès se préparent ? ».

Devant l'antisémitisme qui redouble d'Alger à Paris, Clemenceau décrit le devoir politique qui s'impose et que n'assume nullement le chef du gouvernement. Le 26 février 1898, dans *L'Aurore*, il s'élève une nouvelle fois contre l'antisémitisme des antidreyfusards, dénonçant la coupable passivité du chef du gouvernement :

« Des bandes organisées ont empli, tout un jour, du cri de *Mort aux juifs !* le Palais de Justice. M. Méline n'a rien à nous dire là-dessus. Des journaux invitent les patriotes, pour produire un puissant effet moral aux premières menaces de guerre, à coller au mur Zola, Labori, Clemenceau, Rothschild et tous les principaux juifs du territoire de la République et à leur loger à chacun douze balles dans le ventre. M. Méline s'amuse de ces propos. Ce n'est peut-être pas d'un très grand politique, car Zola, ni Labori, ni moi-même, n'étant juifs, chaque citoyen français doit se sentir dès à présent menacé dès qu'il a le malheur de déplaire à la bande meurtrière. Et comme il est à prévoir qu'il se rencontrera des gens pour offrir quelque résistance, il est permis de craindre que M. Méline, chef de l'antisémitisme gouvernemental, ne nous prépare là de tristes jours.

Dans le juif nous avons vu l'homme à défendre. De même j'ai défendu les chrétiens d'Arménie massacrés par les Turcs, lorsque tant de journaux qui nous accusent d'être vendus au syndicat juif observaient un remarquable silence, le syndicat de la haute banque judéo-chrétienne ayant besoin de laisser couler ce sang humain pour faire monter les fonds ottomans. J'aurais défendu les Turcs contre les chrétiens s'il avait été nécessaire. Je défendrais les chrétiens si les juifs les menaçaient de mort. Les malheureux êtres de mentalité inférieure qui ne vivent que de haine se hausseront difficilement à cette philosophie. M. Méline n'est point de ceux-là, je me hâte de le dire. Son cas est pire, je le crains. Il serait capable de comprendre, s'il n'était chef du gouvernement, et s'il ne croyait, comme beaucoup de gens dans son cas, que la France ne pourrait sans dommage se passer des éminents services qu'il a l'intention de rendre. D'où la nécessité pour lui de s'appuyer sur tout ce qui se présente. Faire la justice à un juif lui vaudrait les bruyantes colères des bandes antisémites. Il en a peur et préfère hurler avec les loups⁴⁰ ».

DREYFUS ALFRED.

Alfred Dreyfus s'exprime au lendemain de sa réhabilitation judiciaire, avec l'arrêt de la Cour de cassation du 12 juillet 1906. Une partie de cette déclaration a été gravée sur un disque reproduisant la voix du capitaine Dreyfus⁴¹. « Mon affaire était terminée. Le lieutenant-colonel Picquart avait

⁴⁰. Georges Clemenceau, « M. Méline a parlé », *L'Aurore*, 26 février 1898, p. 288-289.

⁴¹ Enregistré à la Sorbonne par Ferdinand Brunot (<https://www.youtube.com/watch?v=aokFfdCDsSc>).

été réintégré dans l'armée avec le grade de général de brigade comme compensation des persécutions qu'il avait subies pour m'avoir défendu dès qu'il eut acquis la conviction de mon innocence. Si tous ceux qui avaient combattu pour la justice et qui étaient encore parmi les vivants n'avaient pu recevoir de même la récompense des souffrances endurées pour la vérité, il était certain qu'ils la trouveraient dans la satisfaction intime de leur conscience et dans l'estime que leurs sacrifices leur avaient méritée de la part de leurs contemporains. Et même s'ils parurent oubliés, ils ne furent pas les plus mal partagés, car ils ne luttèrent pas seulement pour une cause particulière, mais ils contribuèrent, pour une large part, à l'une des œuvres de relèvement les plus extraordinaires dont le monde ait été témoin, une de ces œuvres qui retentissent jusque dans l'avenir le plus lointain, parce qu'elle aura marqué un tournant dans l'histoire de l'humanité, une étape grandiose vers une ère de progrès immense pour les idées de liberté, de justice et de solidarité sociale.

Au début de l'affaire, en effet, il ne s'agissait pour la plupart de ceux qui y prirent part que d'une question de justice et d'humanité. Mais à mesure que la lutte se poursuivait contre toutes les forces d'oppression coalisées, elle prenait une envergure insoupçonnée qui n'a cessé de croître jusqu'à ce que la lumière fût faite complète, entraînant avec elle une transformation capitale dans les idées. Les découvertes se firent successivement, apportant chaque jour un aliment nouveau, obligeant les esprits à réfléchir et à changer graduellement d'idées sur une foule de questions dont on ne se serait pas soucié autrement. Une éducation progressive se fit, des traditions s'évanouirent. Toutes les réformes importantes qui furent faites successivement par les ministères Waldeck-Rousseau et Combes n'auraient jamais été acceptées sans l'affaire qui y prépara peu à peu, mais sûrement, l'esprit public⁴² »

Le samedi 12 octobre 1918, le lieutenant-colonel Alfred Dreyfus, mobilisé durant toute la durée de la guerre, écrit à son fils, également mobilisé, combattant sous le grade de lieutenant.

« Mon cher Pierre,

Je reçois ce matin tes deux bonnes lettres des 8 et 9 octobre. Tu dois en effet ne pas jouir beaucoup du confort moderne, et ce doit être dur de coucher aussi longtemps sur la planche. Heureusement que tu supportes allègrement les mauvaises conditions de vie. L'essentiel est que tu n'aies pas froid et que tu sois bien couvert.

Es-tu proposée pour capitaine ? Il est certain que l'antisémitisme est toujours latent et qu'il nous faut rendre dix fois plus de services que les autres pour obtenir la même récompense. Tu fais bien d'être philosophe et d'en sourire. Tout l'Etat-major de la région Est est "du Jockey-Club", je n'ai jamais besoin de lui et il a souvent besoin de [ill.]. Je réponds à ses demandes dans le style militaire froid et courant et je me tiens à distance. Je

⁴² Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, édité par Philippe Oriol, préface de Jean-Denis Bredin, Paris, Calmann-Lévy, 1998, p. 265.

sens que cela les vexa de ne pas me voir arriver dans leurs bureaux pour leur faire des courbettes, et cela m'amuse. Je ne recherche pas leur société et je l'en trouve bien. [...] Je t'embrasse de tout cœur. Ton père, Alfred⁴³ »).

DUCLAUX EMILE.

Micro-biologiste, premier disciple de Pasteur, directeur de l'Institut Pasteur, Émile Duclaux estime la question suffisamment grave pour mériter plus que la lettre de quelques lignes qu'il a adressée le 8 janvier 1898 à Scheurer-Kestner et au *Siècle* pour protester contre la dégradation de « l'esprit public⁴⁴ ». Il entreprend alors la rédaction d'une série d'articles où il analyse, « comme savant », l'ensemble des procédés qui ont mené à la condamnation de Dreyfus. Ces articles sont publiés dans le *Siècle* à partir du 22 janvier sous le titre général de « Propos d'un solitaire »⁴⁵ et signés d'un pseudonyme, lequel s'efface rapidement, « Jean Georges ».

Au mois de février suivant, ces articles sont réunis et publiés par l'éditeur Pierre-Victor Stock et constituent l'une des premières brochures d'une longue série d'interventions du savant. Emile Duclaux souligne en particulier le rôle de l'antisémitisme dans le procès du capitaine Dreyfus et la résignation des élites aux « passions du dehors » : « c'est certainement sa qualité de juif qui a envenimé, dès l'abord, son affaire, par les honteuses polémiques qu'elle a suscitées, dans la presse d'abord, dans le public ensuite. Quand on caresse l'une quelconque de ses mauvaises passions, le public est comme un gong, et répond à chaque attaque par un long ébranlement. C'est au milieu de ce tapage passionnel que le procès a été instruit et jugé, et on sait, hélas ! par de nombreux exemples que cette atmosphère agitée n'est pas celle où se complaît la justice. Nous sommes tous responsables de cela ; tous, ou presque tous, nous avons, sans rien savoir, pris parti pour ou contre celui qui n'était encore qu'un accusé. Je ne fais pas la part des responsabilités, je ne requiers contre personne ; j'explique ou plutôt je rappelle une situation, et je conclus que les bruits du dehors ont très indûment pénétré dans la salle du Conseil de guerre⁴⁶ ».

43. Alfred Dreyfus, lettre à Pierre Dreyfus, 12 octobre 1918 (Collection Charles-Dreyfus).

44. « Je pense tout simplement que si, dans les questions scientifiques que nous avons à résoudre, nous dirigeons notre instruction comme elle semble l'avoir été dans cette affaire, ce serait bien par hasard que nous arriverions à la vérité. Nous avons des règles tout autres, qui nous viennent de Bacon et de Descartes: garder notre sang-froid, ne pas nous mettre dans une cave pour y voir plus clair, croire que les probabilités ne comptent pas, et que cent incertitudes ne valent pas une seule certitude. Puis, quand nous avons cherché et cru trouver la preuve décisive, quand nous avons même réussi à la faire accepter, nous sommes résignés à l'avance à la voir infirmer dans un procès de révision auquel nous présidons nous-même. » (*Le Siècle*, 10 janvier 1898)

45. Cette expression de « propos d'un solitaire » se diffuse: « En mars [1900], il [Dreyfus] nota quelques réflexions, qu'il intitula, par une rencontre avec Duclaux : *Propos d'un solitaire* », (Joseph Reinach, *Histoire de l'Affaire Dreyfus*, Paris, Fasquelle, 1905, tome V, p. 49).

46. Émile Duclaux [G. Duclaux?], *Propos d'un solitaire. L'affaire Dreyfus*, Paris, Aux bureaux du «Siècle» et P.-V. Stock, 1898, p. 8.

FRANCE ANATOLE.

« Il s'est élevé contre *La France juive* de Drumont, dès 1886⁴⁷ », note Marie-Claire Bancquart au sujet d'Anatole France. Il est l'un des premiers à réagir au bréviaire antisémite par un article du *Temps*. Le 2 mai 1886, l'écrivain relève qu'une « œuvre ardente d'apôtre et d'illuminé, un livre incohérent, bizarre, furieux, aux mille pages enflammées, a été jeté comme un brandon sur Paris, et voilà les têtes en feu. La question juive, qui couvait, éclate avec violence. C'est une question immense, confuse, pleine d'obscurités, et que les passions vont obscurcir encore. Dès qu'on l'aborde, on est embarrassé. » Anatole France n'y est pas insensible, proposant ainsi que l'omniprésence juive soit combattue par des moyens pacifiques. En revanche, il dénonce vivement la « solution » proposée par Edouard Drumont qui annonce les « bûchers » de demain⁴⁸. Sans aller vers une déclaration de solidarité envers les juifs bientôt frappés d'un nouveau temps de persécution, il avoue son admiration pour l'énergie d' « Israël » à résister et survivre⁴⁹.

FREYCINET CHARLES (DE).

« Messieurs, dans l'armée, nous ne connaissons ni israélites, ni protestants, ni catholiques (*Applaudissements.*) ; nous ne connaissons que des officiers français, sans acceptation d'origine (*Nouveaux applaudissements.*). Nous ne connaissons que des soldats dévoués à leurs devoirs militaires et prêts à tous les sacrifices que la patrie peut attendre d'eux. (*Très bien ! très bien !*) Je dirai donc à ces officiers qui se sont crus atteints par des polémiques que nous réprouvons profondément (*Applaudissements.*), par ces appels aux passions d'un autre âge (*Très bien ! très bien !*), à des préjugés dont la Révolution française a fait depuis longtemps justice, je leur dirai : Vous ne pouvez être atteints par ces sortes d'injures collectives, qui ne visent ni votre bravoure militaire, ni votre honnêteté privée ; mettez-vous au-dessus de ces attaques, car vous êtes soutenus par le gouvernement, par les Chambres, par l'opinion publique tout entière, qui vous couvrent vis-à-vis de vos compagnons d'armes. Gardez votre calme en présence de ces injures ; le ministre de la guerre avisera et, s'il s'en produit de nouvelles, soyez convaincus qu'au besoin il saura faire appel à des mesures propres à y mettre un terme. Nous ne souffrirons pas, nous ne pouvons pas souffrir ces provocations qui tendraient à semer la division dans les rangs de l'armée. (*Très bien ! très bien !*). Exciter les citoyens les uns contre les autres est toujours

⁴⁷ Pléiade, 1140

⁴⁸ « Nous répudions, nous détestons ces paroles sauvages. Elles ne sont point de ce temps. En perdant la foi, nous avons perdu tout droit d'être violents. C'est assez que, pendant dix-huit siècles, l'Église, en frappant la synagogue, ait déchiré le sein de sa mère. Israël a payé assez chèrement l'honneur d'avoir donné un Dieu au monde. »

⁴⁹ « Sa destinée frappe l'esprit de stupeur et d'admiration. Ce qu'il a enduré est prodigieux, et il dure ! Par quelle persécution, plus formidable que toutes les autres, pensez-vous vous débarrasser de lui ? Quels bûchers allumerez-vous donc ? Israël est dur et ne craint pas les supplices. »

une chose mauvaise, mais susciter la division entre les officiers, c'est un crime national. (*Vifs applaudissements.*) »).

GIDE CHARLES.

« Que des lois spécialement dirigées contre les juifs aient pu être proposées, cela prouve combien, même en France, les Droits de l'Homme sont restés une parole vide⁵⁰ », relève l'économiste Charles Gide pendant l'affaire Dreyfus. Celle-ci voit la naissance de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen parmi au sein de l'avant-garde dreyfusarde.

HALEVY ELIE.

Le jeune philosophe Élie Halévy, déjà inquiet du fatalisme devant le matérialisme historique et du sursaut de mysticisme désarmant la raison, écrit à son ami Célestin Bouglé : « As-tu lu, dans le numéro de la *Revue blanche*, un article vigoureux sur la situation ? Il faut lire cela et le faire lire, d'autant que je le crois écrit par un maître de la jeunesse, lui-même jeune. Mais, en somme, mes contemporains me déçoivent ; ceux qui viendront après seront-ils pire ou meilleurs ? Cela dépend de nous, heureusement, -dans une faible mesure, malheureusement⁵¹ ». Halévy passe aux actes. S'impliquant dans la recueil des signatures pour la pétition civique, il obtient une lettre sur l'antisémitisme du philosophe Emile Boutroux⁵². Au sujet des thèses de Maurice Barrès, Elie Halévy confie à son père, Ludovic Halévy : « Oui, il faut exécuter Barrès ; mais s'il se borne à réclamer Boulanger II, il a écrit des choses plus ignobles⁵³ ».

HERR LUCIEN.

Agrégé de philosophie, bibliothécaire de l'École normale supérieure, socialiste et libertaire, Lucien Herr est proche aussi bien des milieux de l'avant-garde littéraire, intellectuel et socialiste, que de sphères plus bourgeoises, élitistes et parisiennes⁵⁴. Dans « Protestation⁵⁵ » publié par *La Revue blanche*, il rejette vigoureusement la théorie des races aux origines du nouvel antisémitisme : « Il n'est, pas vrai que les juifs soient une race et que le reste des Français soient une autre race et qu'il y a danger à ce que ces

⁵⁰. Charles Gide, in Henri Dagan (dir.), *Enquête sur l'antisémitisme*, Stock, 1899, p. 57-58.

⁵¹. Élie Halévy, lettre à Ludovic Halévy, 4 février 1898, in Élie Halévy, *Correspondance 1891- 1937*, textes réunis et présentés par Henriette Guy-Loë et annotés par Monique Canto-Sperber, Henriette Guy-Loë et Vincent Duclert, préface de François Furet, Paris, Bernard de Fallois, 1996, p. 220

⁵² Voir plus haut [BOUTROUX]

⁵³. Élie Halévy, lettre à Ludovic Halévy, 4 février 1898, in *ibid.*, p. 218.

⁵⁴. Cf. Daniel Lindenberg et Pierre-André Meyer, *Lucien Herr. Le socialisme et son destin*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.

⁵⁵. « Protestation », *La Revue Blanche*, 1er février 1898, p. 165. Ce texte n'est pas signé. Mais on y reconnaît la plume et la pensée de Lucien Herr qui avait joué par ailleurs un rôle central dans la mobilisation des intellectuels depuis l'automne 1897.

deux races se mélangent et cohabitent. Car la différence de race, fût-elle aussi profonde qu'elle est superficielle, ne saurait en équité motiver des persécutions d'hommes. Car il ne saurait être question en droit démocratique de ce que les hommes ont dans le sang et que nous ignorons, mais de ce qu'ils ont dans l'esprit et dans le vouloir qui est connaissable, et qui socialement, nous intéresse seul. [...] Il y a dans cette clameur anti-juive un caractère *judaique* d'exclusivisme religieux qui ramène les antisémites au niveau des juifs des premiers siècles. Il y a dans cette persécution de race une superstition *judaique* des origines qui nous reporte au temps où les juifs croyaient au Talmud. Et dans ce déchaînement de la brutalité publique, qui met en question l'acquit le plus clair et le plus humain de la civilisation française et rationnelle, des hommes libres et libres-penseurs en viennent à commettre des actes et à proposer des lois qui serviront la politique des partis de l'autorité brutale et de l'ignorance imposée. »

Pour Lucien Herr, lutter sur le terrain seul de l'antisémitisme revient à séparer le combat dreyfusard du combat universel et permanent pour le droit et la justice, combat qui est celui des juifs comme de tous les autres Français. Cette question est d'autant plus sérieuse que c'est le droit et la justice qui sont directement mis en cause dans l'affaire Dreyfus. Dreyfus n'a pas été condamné par l'antisémitisme mais d'abord par des juges militaires qui ont violé le droit. Par eux, l'État s'est dégagé de la loi. La question politique, la question de l'État, sont primordiales pour Lucien Herr. Mais la diffusion de l'antisémitisme révèle ce processus de destruction de la démocratie. Pour s'y opposer, la question de l'éthique des savoirs est fondamentale. Il appelle la jeunesse des écoles à demeurer fidèle à l'esprit critique résultant de la méthode scientifique et de l'enseignement de la philosophie⁵⁶. A l'heure actuelle, reconnaît-il, « nous en voulons à la jeunesse des universités de ses acclamations pour les bureaucrates bottés et pour ses clameurs anti-juives, parce qu'elle n'a pas le droit d'être ignorante et de ne pas penser librement. La haute conception kantienne et rationaliste où la République les a élevés, leur a enseigné à ne jamais *respecter des hommes*, même haut placés, mais seulement *des idées* [...] ils doivent savoir que toute autre philosophie les reconduit aux philosophies de la servitude ».

La radicalité de l'attaque de Maurice Barrès dans *Le Journal* du 1^{er} février 1898 et la prétention à faire système décident Lucien Herr à lui répondre. *La Revue blanche* publie dans sa livraison du 15 février 1898 un réquisitoire définitif contre l'idée de race au fondement de l'antisémitisme moderne :

« Je suis l'un quelconque de ces "intellectuels" dont la protestation vous a si fort divertis. Mon sentiment sur votre personne politique et sur votre action

⁵⁶ « Ils ont été élevés dans la culture de méthodes rigoureuses, qui contrôlent les affirmations même des plus grands, et critiquent les témoignages les plus officiellement estampillés. Cet esprit critique de révision incessante et de méfiance contre l'affirmation pure, qu'ils ont dû prendre dans le travail scientifique, et dont l'habitude nous semblait garante de leur émancipation morale, nous nous plaignons qu'ils le laissent dans leur cabinet au lieu de l'introduire dans leur vie. » (*ibid.*).

est celui d'un anonyme et d'un inconnu. Je vois pourtant au moins trois raisons qui lui donneront à vos yeux quelque valeur. La première, c'est qu'il s'énonce ici, dans une revue qui vous est notoirement amie et qu'on a faite plus d'une fois solidaire de votre œuvre et de votre esprit. La seconde, c'est qu'il exprime assez fidèlement, j'en suis sûr, la pensée de quelques jeunes hommes et de quelques jeunes gens dont l'action, un jour ou l'autre, déterminera jusqu'à un certain point la vie intellectuelle et la vie sentimentale de notre pays. La troisième, c'est que vous le savez simple et sincère, pur de tout amour-propre, libre enfin de tout soupçon. Je viens de relire votre œuvre entière, et dix fois, en sentant revivre aussi fraîches qu'au premier jour les joies d'art que je vous ai dues jadis, en songeant à ce que vous valez, et à ce que valent ceux qui ne vous aiment pas, j'ai eu la tentation de me taire. C'est donc très calmement, et pour des motifs sérieusement réfléchis, que je viens vous dire : ne comptez plus sur l'adhésion de cœurs qui vous ont été indulgents dans vos moins tolérables fantaisies. [...]

Au reste, il se peut que je me trompe. Peut-être n'avez-vous jamais eu une hésitation, ni un scrupule. Peut-être n'avez-vous jamais cessé de tenir la justice militaire pour insoupçonnable ou pour infaillible. La preuve du crime pour correcte, ou, si elle fut boiteuse, pour acquise. Peut-être estimez-vous que, même condamné injustement, le condamné devait revendiquer le crime et la peine, pour éviter qu'un honneur et un intérêt plus précieux fussent sacrifiés à son honneur et à son intérêt. J'ai entendu soutenir ces choses, et je vous défie d'être logique avec vous-même sans aller jusque-là.

Ce qui est évident, c'est que la question elle-même, culpabilité ou innocence, justice droite ou crime judiciaire, procédure loyale ou violence oblique et sournoise, n'existe pas à vos yeux. Tranquillement, vous déclarez que réclamer justice égale pour tous, exiger un contrôle sur une série de procédures dont tous les actes patents sont ou d'une inquiétante imbécillité, ou d'une audace qui confond, vouloir rendre inoffensifs désormais ceux qui, sciemment ou passivement, furent les instruments de plus haut qu'eux, de plus puissant qu'eux, d'une institution, d'une caste, de tout un esprit, c'est dresser contre la patrie une race mauvaise et haïssable, c'est se faire les dupes ou les complices des étrangers du dedans, c'est être à coup sûr criminels. Pour les hommes de raison lucide et d'intégrité morale incontestée que j'ai vus souffrir dans leur chair à l'idée chaque jour plus impérieuse de l'erreur possible, et qui les premiers se sont déclarés prêts à exiger la révision du procès, fût-ce au prix d'une manifestation révolutionnaire, pour les jeunes gens qui, n'ayant pas même les quatorze mille francs de rente avec lesquels vous et Simon vous fîtes votre entrée dans la vie, s'inscrivirent sur des listes encore presque blanches, sans savoir s'ils n'y risquaient pas le pain de demain, pour tous ceux qui sont avec nous, et qui n'ont pas le courage ou qui n'ont pas le pouvoir de se nommer publiquement, pour tous ces "étrangers" et ces nigauds, pour tous ces animaux enragés ou décérébrés, vous réclamez, si je vous entends bien, l'abattoir, ou tout au moins des cages solides. Cela, c'est un état de sensibilité qui n'est peut-être ni d'une bravoure

éclatante, ni d'une délicatesse bien raffinée ; mais vous conviendrez qu'il n'y a, dans cette condamnation sommaire, plaisante à force d'être sommaire, ni une raison, ni une idée. Cela ne se discute pas. [...]

Il y a chez vous une idée constante, fixe à force d'être constante, fixe à force d'être, si je compte bien, votre unique idée. C'est l'idée de la race, et des sous-races dans la race : c'est l'idée se fondant dans les petites patries provinciales, et des petites patries provinciales se rejoignant dans leur résultante commune, dans la grande patrie française, substance unique, âme que vous voulez close et intangible. Cette métaphysique ethnique, si vous la regardiez d'un peu près, de votre œil d'analyste, si vous retranchiez ce qu'elle contient de Michelet et de Taine confusément et hâtivement assimilé, vous y trouveriez bien du verbalisme romantique, et vous la jugeriez sans doute inférieure encore en qualité à l'éclatante et sonore doctrine sociale de votre ami M. Izoulet. Au fond de votre patriotisme provincial, vous trouveriez, en cherchant, la vieille tradition chauvine de la province frontière, la terreur héréditaire des bandes d'outre-Vosges qui, périodiquement, descendaient ravager la plaine ; plus au fond encore, en cherchant bien, vous trouveriez la haine de province à province, de ville à ville, de village à village, la haine barbare, la haine native de ce qui est autre. Au fond de votre patriotisme national, si vous saviez écarter tout ce qui est d'excitation littéraire, vous trouveriez non pas la vieille France, qui avait une tête et qui n'avait pas d'âme, mais la France conquérante, altière et brutale, la France napoléonienne, c'est-à-dire le chauvinisme cocardier des grandes villes, l'instinct passionné de la gloire guerrière, c'est-à-dire encore l'exaltation barbare, la haine et l'orgueil de la force.

Tout cela, c'est de la littérature ; ce n'est ni de la vérité, ni de la vie. Soyez convaincu que, si le mot race a un sens, vous êtes, comme nous tous, non pas l'homme d'une race, mais le produit de trois, de six, de douze races fondues en vous et indissolublement mêlées. Les impulsions que vous sentez surgir du plus profond de vous, et que vous jugez précieuses entre toutes, primordiales et souveraines, soyez persuadé qu'elles sont, aux heures de défaillance cérébrale, la poussée aveugle de l'antique brutalité qui couve, mal éteinte, au fond de vous. L'homme qui, en vous, hait les juifs, et hait les hommes d'outre-Vosges, soyez sûr que c'est la brute du XII^e siècle, et le barbare du XVII^e. Et croyez que le monde moderne serait peu de chose, s'il n'était l'événement du droit nouveau, la lente croissance d'une volonté raisonnable, maîtresse de ces instincts et tueuse de ces haines. [...]

L'âme française ne fut vraiment grande et forte qu'aux heures où elle fut à la fois accueillante et donneuse. Vous voulez l'ensevelir dans la raideur tétanique où l'ont mises les rancunes et les haines. Les jeunes gens dont vous raillez la demi-culture savent qu'en effet ils ne possèdent pas plus que vous toute la vérité ; mais ils ont en eux quelque chose qui est de l'absolu, la foi en un idéal humain, et cette force naïve d'action généreuse balayera les haines absurdes que surexcitent les malhabiles. Prenez garde, vous vous croyez d'accord avec la nation : vous avez avec vous cette grosse fraction

bruyante, fluctuante et changeante de la nation, qui vous a déçus lors du boulangisme, et qui n'est pas une force, et vous avez les parlementaires que vous méprisez, et les intérêts satisfaits, et le monde, et le capitalisme juif et chrétien, et les Semaines religieuses de la France entière ; et tout cela, vous le savez, c'est une faiblesse. Vous avez contre vous à la fois le vrai peuple et les hommes de volonté réfléchie, les déracinés, ou, si vous le voulez bien, les désintéressés, la plupart des hommes qui savent faire passer le droit et un idéal de justice avant leurs personnes, avant leurs instincts de nature et leur égoïsme de groupes. Ceux-là, qui sont la force active, auront raison de vous et des brutalités que vous déchaînez⁵⁷ ».

Le 27 octobre 1898, alors que la Cour de cassation vient d'être saisie du verdict de condamnation du capitaine Dreyfus – une incontestable victoire de la justice dans l'Affaire-, Lucien Herr esquisse dans *La Volonté* un premier bilan de l'engagement des dreyfusards. Il se félicite du rayonnement acquis par la France démocratique :

« Il nous importe peu que les souverains, les gouvernements et leur presse fidèle ricanent lorsqu'ils parlent de l'humeur instable de la France et de nos destinées incertaines. Les amitiés et les alliances officielles sont chose changeante et jeu frivole. Une chose est plus grave que ces dédains et ces haines, c'est la révolte et le mépris des consciences qui, par le monde entier, ont eu foi en nous et nous aimaient et qui souffrent aujourd'hui de nous mépriser. Ces consciences sont le point d'appui solide et profond de la France sur le monde. La France perdrait l'une de ses raisons d'exister, le monde perdrait l'une de ses espérances et l'une de ses énergies, si notre isolement durait, devenait, pour longtemps, irrémédiable.

Notre devoir immédiat et suprême, c'est de dire et de prouver qu'il y a deux Frances, dont l'une ne veut pas être solidaire des défaillances de l'autre, de ses lâchetés et de ses crimes. Et le devoir d'équité, pour toutes les consciences éclairées et humaines, est de comprendre qu'une lutte tragique est engagée en France entre une société usée, acharnée à la défense de ses intérêts et de son pouvoir, et une société nouvelle, faible, inexpérimentée et maladroite parfois dans ses violences, mais vivante et généreuse, et sûre du triomphe.

Nous sommes sévères pour nous-mêmes autant qu'il faut l'être : mais il faut, en revanche, qu'on soit juste pour nous. La vérité et aussi la merveille de cette époque, c'est que, dans une France rétrécie, racornie, un petit nombre d'hommes, pour une œuvre de justice, d'humanité et d'honneur, ont pu entreprendre la lutte contre la force souveraine des brutalités liguées, des intérêts syndiqués, des haines élémentaires coalisées ; c'est que, contre la force matérielle, contre la force sociale, contre les passions séculaires, contre les hiérarchies maîtresses du monde, contre les lâchetés égoïstes et les indifférences, ces quelques hommes ont pu, dans une bataille de chaque jour, ébranler une à une les âmes, éveiller une à une les consciences, troubler les quiétudes dormantes, évoquer les énergies éteintes, faire jaillir une espérance

⁵⁷. Lucien Herr, « A M. Maurice Barrès », *La Revue blanche*, 15 février 1898, p. 242- 244.

active en un idéal de justice humaine. Cela, qui n'eût été possible nulle part ailleurs, cet élan de générosité émancipatrice, c'est peut-être la seule noblesse et l'unique honneur de ce temps.

La vieille France, la France des dirigeants, s'est condamnée elle-même, et s'use dans de menues compétitions égoïstes et ignobles. Dans ce pays, où les progrès se préparent sourdement, parmi la décomposition des vieilles choses, pour surgir soudain, par explosion, une conscience neuve, affranchie et sincère, avide de raison et de dévouement humain, s'est cherchée lentement ; elle a grandi, heure par heure, dans ces luttes terribles ; elle se sent aujourd'hui une, forte et souveraine⁵⁸ »).

HUBBARD GUSTAVE-ADOLPHE.

Les violences qui éclatent au palais de justice de Paris, visant Zola et ses défenseurs, amènent le député radical Gustave-Adolphe Hubbard à protester vigoureusement. Les cris de « Mort aux juifs » accompagnent ceux de « la France aux Français », dont le maire d'Alger se fait le propagandiste zélé :

« Je demande à M. le président du conseil ce qu'il peut penser des événements qui se sont déroulés dans le palais de justice, des discussions judiciaires de ce genre, alors que les couloirs du palais, la salle d'attente des témoins étaient revêtus de cette inscription qui malheureusement s'est répandue, ces temps derniers, dans trop de villes de France, qui est une inscription de meurtre, de massacre, qui vise une catégorie spéciale de citoyens, ce qui est également contraire aux doctrines républicaines et aux doctrines de la liberté ; je lui demande ce qu'il peut penser de ce cri inscrit sur les murs mêmes du palais de justice, sous les yeux des témoins prêts à déposer, de ce cri qu'ont poussé dans le palais de justice des citoyens portant la robe et même l'uniforme, hélas! cri de haine : "Mort aux juifs !" (*Applaudissements sur plusieurs bancs à l'extrême gauche.*) [...]. C'est à M. le président du conseil et à M. le ministre de la guerre que je soumetts particulièrement ces discours véritablement extraordinaires faits par un maire, par un homme qui crie : "La France aux Français !" et qui peut à peine se réclamer de deux générations de race française, d'un homme venu d'un de ces pays étrangers et qui attaque avec violence ceux qui ne font pas la même campagne, d'un homme qui, vous en conviendrez, monsieur le président du conseil, ne sait que provoquer au meurtre et au pillage, par des menaces directes et déterminées, de toute une catégorie de citoyens. »

ISAAC JULES.

La complicité directe de Vichy, sur laquelle Jules Isaac est invité à revenir à la Libération lors d'un entretien pour la radio, constitue la négation la plus absolue de l'héritage civique de l'affaire Dreyfus. « C'est une évocation pénible pour le Français que je suis, Français jusqu'à la moelle des os, fils et petit-fils de Français, mais qui n'a jamais renié son authenticité juive (pour

⁵⁸ Lucien Herr, « Isolement », *La Volonté*, 27 octobre 1898.

parler comme Sartre) », précise-t-il d'emblée. Poursuivant sur les faits, il relève que la « question juive », parce qu'elle a été mise à terre au moment de l'affaire Dreyfus, demeurait l'obsession d'un nationalisme français prêt à toutes les revanches :

« La législation antisémite avait été ébauchée dès 1940 par le Statut d'Octobre. Pour la mettre au point et la compléter, fut créée en mars 1941 le Commissariat Général aux Questions Juives, confié à Xavier Vallat. Par cette seule création, nous étions mis hors du droit commun, à part des autres Français, comme rejetés de la maison familiale. [...] Ce n'est pas tout : en novembre 41, sous la pression des Allemands, on institue l'Ugif, Union générale des Israélites de France, dont tous les juifs demeurant en France, Français ou non, devenaient obligatoirement membres. Comprenez-vous ce que cela signifiait ? Non seulement nous étions dépouillés de notre qualité de Français, traités en parias, mais on nous obligeait à former un groupement hétérogène, à redevenir bon gré mal gré "peuple juif", et plus que jamais, bouc émissaire. [...] Encore, vous le savez, n'était-ce là qu'un prélude, le commencement du calvaire. Les années suivantes devaient voir cette atroce persécution aboutir à des monstruosité uniques dans l' "histoire", la tentation de d'extermination de tout un groupement humain de plusieurs millions, ce qu'on a appelé d'un non nouveau de génocide. Les mots sont insuffisants à exprimer des telles horreurs et à les flétrir.⁵⁹ ».

JAURES JEAN.

Le 2 juin 1892, Jean Jaurès désormais rallié au socialisme décide de s'exprimer dans *La Dépêche* sur la campagne antisémite. S'il ne parvient pas à se déprendre d'une forme de *doxa* sur la « race juive » (ou la « question juive ») très habituelle dans les milieux politiques et intellectuels même les plus éclairés, il dénonce pour autant « cette sorte de campagne en bloc entreprise contre "le Juif" ». Et avoue son aversion pour les « querelles de race », affirmant : « au fond il n'y a qu'une race, l'humanité⁶⁰ ». Si Jaurès en revient à la *doxa* lorsqu'il se saisit de la question de l'antisémitisme algérien, son article du 2 juin 1892 vaut pour sa prise de position sur le fond – la race – et sur l'histoire des juifs – partie intégrante de l'histoire de l'humanité.

En janvier 1898, à la Chambre des députés, de rares mais intrépides parlementaires affrontent une enceinte hostile où la haine antisémite se nourrit des proclamations nationalistes. Le gouvernement laisse libre cours aux attaques. Jaurès fait front, rappelant le sens du combat qui débute pour Dreyfus et la justice. Les « questions de religion ou de race » n'ont pas leur place. « Et puisque, messieurs, on semble mêler à ce débat, pour y glisser je ne sais quel soupçon détestable, des questions de religion ou de race, je rappellerai que lorsque, dans un débat récent, de tout autre proportion ; il est vrai, de tout autre ampleur et portée, lorsqu'il s'agissait des victimes de la barbarie en Orient, nous ne nous sommes pas demandé si c'étaient des

⁵⁹. Jules Isaac, « 1941 : les persécutions antisémites ». Fonds Jules-Isaac.

⁶⁰. Jean Jaurès, « La question juive », *La Dépêche*, 2 juin 1892.

chrétiens ou des catholiques abandonnés ici par le parti catholique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Quelle que fût la race [...] quelle que fût la religion, la forme et la victime de l'oppression et de l'Iniquité, nous avons protesté toujours, et voilà pourquoi envers un juif comme envers tout autre, nous avons le droit de réclamer l'observation des garanties légales. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*) Et, en tout cas, puisque vous parlez de calculs, monsieur le président du conseil, le vôtre, laissez-moi vous le dire, est bien enfantin et bien court, si vous vous imaginez que c'est par des réponses ambiguës comme celle que vous me faisiez tout à l'heure, par des ajournements, que vous éluderez les problèmes qui vous pressent. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*) Il n'y a qu'un moyen, dans ce pays de franchise, d'en finir avec les questions, c'est de dire la vérité, toute la vérité. (*Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.*) »

Dans son ouvrage, *Les Preuves*, de septembre 1898, Jean Jaurès conjure le prolétariat de défendre le capitaine Dreyfus. Il en va de la dignité de chaque ouvrier et de l'humanité en lui. Certes, il ne souligne pas la judéité de l'officier, mais il prend son parti sans réserve au nom de l'humanité qu'il incarne et sur laquelle s'acharnent l'Etat et la société : « Oh ! je sais bien encore et ici ce sont des amis qui parlent : “ Il ne s'agit pas, disent-ils, d'un prolétaire ; laissons les bourgeois s'occuper des bourgeois. “ Et l'un d'eux ajoutait cette phrase qui, je l'avoue, m'a peiné : “ S'il s'agissait d'un ouvrier, il y a longtemps qu'on ne s'en occuperait plus. ” Je pourrais répondre que si Dreyfus a été illégalement condamné et si, en effet, comme je le démontrerai bientôt, il est innocent, il n'est plus ni un officier ni un bourgeois : il est dépouillé, par l'excès même du malheur, de tout caractère de classe ; il n'est plus que l'humanité elle-même, au plus haut degré de misère et de désespoir qui se puisse imaginer. Si on l'a condamné contre toute loi, si on l'a condamné à faux, quelle dérision de le compter encore parmi les privilégiés ! Non : il n'est plus de cette armée qui, par une erreur criminelle, l'a dégradé. Il n'est plus de ces classes dirigeantes qui par poltronnerie d'ambition hésitent à rétablir pour lui la légalité et la vérité. Il est seulement un exemplaire de l'humaine souffrance en ce qu'elle a de plus poignant. Il est le témoin vivant du mensonge militaire, de la lâcheté politique, des crimes de l'autorité. Certes, nous pouvons, sans contredire nos principes et sans manquer à la lutte des classes, écouter le cri de notre pitié ; nous pouvons dans le combat révolutionnaire garder des entrailles humaines ; nous ne sommes pas tenus, pour rester dans le socialisme, de nous enfuir hors de l'humanité⁶¹ ».

En 1910, revenant dans *L'Armée nouvelle* sur la grande crise militariste de l'Etat que représenta l'affaire Dreyfus, Jean Jaurès approfondit la notion de « démocratie républicaine ». Il conclut sur la victoire que cette dernière

⁶¹. Jean Jaurès, *Les Preuves* [1898], Paris, Éditions La Découverte, 1998, et *Œuvres de Jaurès*, tome 6, 1, *Les temps de l'affaire Dreyfus (1897-1898)*, Paris, Fayard, p. 465-466. Il s'agit là du premier des articles de *La Petite République* qui forment le volume des *Preuves* publié à l'automne 1898 (article du 10 août 1898 dans *La Dépêche*).

remporta à la faveur de l'engagement des dreyfusards, insistant sur ses « ressources immenses » :

« C'était, semblait-il, un admirable terrain de combat, et du coup toutes les forces du passé s'y déployèrent, dans l'espoir soudain d'une grande revanche indirecte, mais certaine, hypocrite, mais complète, des défaites directes qu'elles avaient subies depuis trente ans. Ainsi l'armée fut enveloppée, portée, entraînée par un vaste mouvement de contre-révolution dont elle était le prétexte et le point d'appui plus encore que l'origine, et qui dépassait à coup sûr la pensée de beaucoup des officiers républicains qui, d'abord, et trop longtemps, s'y abandonnèrent. Mais enfin cette fois, et pour la première fois depuis l'origine de la République, c'est l'armée elle-même qui était directement en jeu et en bataille.

[...] c'est bien la caste militaire, ou, si l'on veut, la corporation militaire qui entraînait en ligne. C'est pour couvrir un crime militaire, commis dans les bureaux de l'état-major, que tout l'état-major donnait, impérieux, menaçant, se dressant comme une puissance supérieure aux autres puissances prétendant se soustraire aux règles communes de la justice et du droit commun de la preuve ; invoquant, pour justifier un attentat, les nécessités spéciales de la défense du pays ; organisant des campagnes de presse pour égayer la France, pour dénoncer et flétrir ceux qui essayaient de l'éclairer ; sacrifiant à un prétendu honneur de l'armée l'honneur de la nation et les droits les plus élémentaires de l'homme dans la société moderne ; menaçant le jury de toutes les catastrophes, et de la ruine même de la patrie, s'il osait dire la vérité ou seulement la voir ; se servant du faux et acceptant qu'on le glorifiât comme un effort suprême de patriotisme ; proclamant, dans cette guerre contre le droit, la solidarité de toutes les puissances d'autorité ; érigeant le militarisme en idole monstrueuse, protectrice de toutes les autres idoles.

Et la masse des officiers laissait dire et laissait faire. Elle ne protestait pas contre l'abus qui était fait de son honneur, ou plutôt, trompés par leurs chefs et acceptant trop aisément d'être trompés, la plupart des officiers traitaient en ennemis personnels les hommes coupables de chercher le vrai et le juste ; ne sachant même plus reconnaître les formes de courage et les accents de la conscience, ils imputaient aux motifs les plus vils les généreux réveils de la raison ; là où ils parlaient, dans les mess, dans les cercles, ils outrageaient tous les républicains restés fidèles à l'idée même de la République, ils les accablaient des plus ordurières injures, ils excommuniaient et outrageaient ceux de leur camarade, trop rares, qui se risquaient à formuler des réserves, à exprimer un doute. C'était une sorte de coup d'État sourd et ignominieux, qui n'allait pas jusqu'à l'audace des révoltes déclarées et des séditions militaires à ciel ouvert, mais qui encourageait, sans oser s'y livrer, les tentatives factieuses et qui essayait de noyer la justice, la pensée, tout l'esprit de la République, sous un flot énorme et sale, sous un déluge de mensonges, d'injures et de fanatisme.

Oui, ce fut vraiment une crise de militarisme. C'est bien l'armée qui travaillait pour elle-même, pour la sécurité de ses coupables, pour son privilège d'autorité, pour son orgueil de domination, et qui tentait d'imposer sa loi au pays. Phénomène d'autant plus saisissant qu'il était, en effet, nouveau en France, et que, se produisant après trente années de République, il semblait démentir et tourner en dérision toute la vertu éducative du régime républicain. J'en ai déjà dit les causes et comment la réaction vaincue dans le combat à découvert, avait reporté sur l'armée tous ses soins, tous ses calculs, tout son espoir ; comment aussi, dans une longue paix, l'armée, beaucoup plus professionnelle que populaire, était devenue une vaste corporation, une lourde bureaucratie dont l'orgueil et l'égoïsme montaient à mesure que baissait son idéal.

Mais ce qui est frappant, c'est que la démocratie républicaine, un moment surprise par cet assaut d'apparence formidable, a disposé, dès qu'elle s'est ressaisie, de ressources immenses. C'est elle qui est, pour une large part, responsable, par ses faiblesses premières, du péril qu'elle a couru. Si certains hommes d'État qui savaient ou qui entrevoyaient la vérité avaient eu le courage de la dire à temps, si le parti radical n'avait pas, tout d'abord et dans l'ensemble, manqué de fermeté et de clairvoyance, la crise militariste aurait avorté dès les premiers jours.

Ce qui est frappant aussi, ce qui démontre la force de la tradition civile dans la démocratie républicaine française, c'est que, même dans le milieu trouble, tout épaissi de mensonges et tout déchiré d'aveugles fureurs, que l'armée et ses champions nationalistes avaient créé alors, elle n'a pas osé un seul acte décisif, elle n'a risqué aucune tentative nette. Les chefs ont chicané, ergoté, falsifié, menacé. Ils ont enveloppé de leurs manœuvres les ministres de la Guerre successifs et ils en ont fait des jouets misérables. Ils ont délégué à la tribune du Parlement un ministre félon qui avait mandat de surprendre la Chambre et le Gouvernement même par une démission imprévue et irrégulière. Ils ont faussé autant qu'il était en eux les ressorts de la justice, ils ont encouragé de leurs sympathies des bandes de coupe-jarrets. Ils ont créé une atmosphère ignoble de coup d'État, mais l'éclair n'a pas jailli. Et ce n'est pas, sans doute, l'audace personnelle qui a manqué, mais l'habitude de l'action militaire spontanée et des grandes initiatives communes.

Ainsi, cette fois encore, malgré tout, la vérité, le droit, la liberté républicaine l'ont emporté. Et la démocratie victorieuse a commencé par la limitation du service à deux ans, par l'essai de réforme si timide, hélas, et si inconsistant de la juridiction militaire, par les projets d'atténuation du Code militaire, la réforme de l'armée. Et si cette réforme de l'institution militaire a été lamentablement pauvre, empirique et lente, si même elle a été contrariée et traversée de mesures rétrogrades comme celle qui supprime en fait le recrutement régional, ce n'est point par un effet de la résistance de l'institution militaire elle-même. Après la débâcle subie dans l'affaire Dreyfus, et dans toute la crise nationaliste, par le militarisme et l'esprit de

caste, l'organisation militaire n'était plus capable, par son ressort propre, par sa force interne, d'opposer une résistance sérieuse à la démocratie. [...]

Au moment précis où nous sommes, ce n'est pas la force propre du mécanisme militaire qui arrête la démocratie. C'est la démocratie, plus qu'à demi paralysée encore par les influences égoïstes d'une bourgeoisie timorée, qui arrête ou ralentit la nécessaire évolution de l'institution militaire. Et toute l'histoire française, depuis la Révolution surtout, toute l'histoire française depuis la République se résume, en ce qui concerne les rapports de l'armée et de la démocratie, en ces deux faits : l'armée est, en France, une force subordonnée ; elle ne constitue, à aucun moment, une force dirigeante, mais, par son mécanisme actuel dont le fonctionnement échappe beaucoup trop à l'action de la volonté populaire, elle est un instrument trop facile aux mains du pouvoir de répression et elle constitue à la longue une sorte d'administration fermée, dont l'esprit corporatif se développe en militarisme⁶² »

LEYGUES GEORGES.

Ministre de l'Intérieur, Georges Leygues aborde ce débat comme s'il porte sur une question ordinaire, se félicitant de la « discussion très ample, très libre, et qui fait honneur à la Chambre »⁶³. Il reproche ensuite aux interpellateurs de ne pas avoir voulu sortir de l'équivoque, en présentant notamment un ordre du jour qui aurait eu une sanction logique, comme : « Le Chambre invite le Gouvernement à exclure des fonctions publiques tous les israélites, et à leur interdire le droit de prendre part aux examens ou concours qui y donnent accès. » Mais il estime qu'il aurait dépassé toutes les limites et entraîné les plus légitimes et unanimes protestations. « On eût dépassé toute mesure ». Il estime que personne ne fera cette proposition. À l'appui de cette conviction, il explique que la France libérale serait balayée par de tels projets : « Il serait, en effet, étrange de soutenir, un siècle après la Révolution que la démocratie française doit renier les principes sur lesquels elle repose et qui font sa puissance et sa gloire : ces principes d'égalité, de fraternité et de liberté qui, proclamés par elle, ont changé la face du monde. Notre pays, comme le faisait remarquer avec justesse M. Rouanet, a proclamé non les droits du citoyen français, mais les droits de l'homme et du citoyen. (*Très bien ! très bien !*). Ces juifs, que vous malmenez si fort, vous les avez admis dans vos rangs, vous leur avez ouvert les bras, vous êtes allés les chercher dans leur exil. Allez-vous maintenant les rejeter de vous-mêmes parce qu'il y en a parmi eux d'indignes ou de criminels ? Vous seriez infidèles à vos traditions historiques et au génie de votre race ; j'ajoute que vous seriez injustes ».

La dernière phrase annule en partie la portée de la généreuse déclaration du ministre de l'Intérieur : en instituant une « race » française, il place les

⁶² Jean Jaurès, *L'organisation socialiste de la France. L'Armée nouvelle* [1910], Paris, *L'Humanité*, 1915, p. 351-355.

⁶³. « La conclusion lénifiante de Georges Leygues », écrit Laurent Joly (*art. cit.*).

juifs de France en position d'hôtes et il les empêche de prétendre devenir un jour pleinement français. Certes, il n'emploie probablement pas ce terme au sens où les antisémites l'utilisent, mais le message apparaît cependant très ambiguë. Autre limite à la volonté gouvernementale, celle qui consiste à désigner une responsabilité juive dans des « manœuvres coupables », ajoutant aussitôt, mais le mal est fait, que « la faute de quelques-uns ne saurait rejaillir sur la collectivité », ajoutant que les atavismes de race ou de religion se retrouvent ailleurs ⁶⁴, mais qu'il fait se souvenir aussi qu'il en est, « parmi ces juifs qui ont donné leur vie pour la patrie et qui ont contribué à sa grandeur ».

MARITAIN JACQUES.

En 1942, dans « La persécution raciste en France » conduit par le régime de Vichy, Jacques Maritain reconnaît « l'honneur trahi de la France » : « Une honte nouvelle vient d'être infligée à notre pays : les mesures atroces prises contre les Juifs non seulement en région occupée mais dans la zone soi-disant libre. Vingt mille Juifs étrangers ont été arrêtés par les Allemands dans la zone occupée. Dans la zone non occupée treize mille sont pourchassés par la police. Nous savons que la population française s'efforce de protéger ces malheureuses victimes ou de les aider à se cacher dans les montagnes et les forêts. Nous savons que le Pape est intervenu pour demander merci, que les évêques de France ont protesté, et pareillement les chefs des Églises réformées ; que Mgr Saliège, archevêque de Toulouse, a élevé la voix contre la cruauté abominable dont on use contre les Juifs dans les camps de concentration, où on traite comme du bétail les enfants, les femmes et les hommes qui ont l'honneur d'appartenir à la race de Jésus-Christ.

Mais nous savons aussi que l'initiateur de la persécution antisémite en France, le politicien qui a entrepris de vendre à l'ordre nouveau du déshonneur et de l'esclavage le pays de saint Louis, de Jeanne d'Arc et de la Déclaration des Droits, a ses raisons ténébreuses de rester sourd aux appels de la justice et de la pitié. Le gouvernement de M. Laval se déclare incapable de résister à la pression allemande. Le Maréchal Pétain couvre M. Laval ; il a pris l'habitude de l'abnégation, depuis qu'il assiste au fonctionnement inexorable du piège affreux où lui-même il a laissé pousser sa patrie.

Ce ne sont pas seulement les Juifs, c'est la France aussi qui est atteinte et frappée par ces résultats abjects de la politique de collaboration. Trahir ses lois traditionnelles d'hospitalité politique, accepter pour elle-même et pour ses propres lois l'ignominie bestiale du racisme nazi, livrer les Juifs étrangers accueillis chez elle depuis 1935 comme dans une terre humaine et fidèle, livrer même ceux-là qui ont combattu pour elle et dans son armée au cours de la présente guerre, jamais dans l'histoire infamie pareille n'a été imposée à la France. Ce n'est pas seulement pour l'injure faite à la dignité humaine et aux droits humains dans la personne des Juifs persécutés, c'est pour l'âme de

⁶⁴. « Et puis ils ne sont pas les seuls qui aient failli. Dans toutes les religions, dans toutes les races il y a le bon et le mauvais grain qu'il faut savoir séparer l'un de l'autre ».

la France que l'angoisse nous étreint tous, nous qui nous souvenons des saints de France, et des jours où l'honneur avait un sens pour les chefs de notre pays.

Les infortunés qui voudraient rendre l'âme de la France complice de telles iniquités ne savent même pas qu'ils souillent une chose sacrée, et qu'une telle souillure, si elle était consommée, empoisonnerait l'histoire pour des siècles. Peuple de France, peuple humilié et abandonné, c'est toi seul qui, devant cette honte comme devant toutes les autres hontes assumées par des gouvernants indignes, peux par ta pitié pour les opprimés et par ta colère contre les oppresseurs, empêcher la France de perdre son âme. Vous qui priez pour les hommes qui ont eu confiance en notre patrie et qui sont maintenant pourchassés par des loups sauvages, vous qui les cachez dans vos foyers, qui les abritez, les aidez, les défendez contre la mort, vous qui êtes décidés à hâter la fin de tous ces forfaits, vous dont la révolte implacable grandit chaque jour contre l'ennemi et les valets de l'ennemi, vous portez dans vos bras meurtris l'honneur blessé, l'honneur trahi de la France⁶⁵ »

MARTIN DU GARD ROGER.

Dans une lettre au capitaine Dreyfus du 7 avril 1934, Roger Martin du Gard confie : « Nous avons devant nous, en 1934, les mêmes spectres ; il faut les connaître et les démasquer⁶⁶ ».

MONOD GABRIEL.

Alors que le procès de Dreyfus ne s'est pas encore transformé en affaire publique, Bernard Lazare est rejoint par un historien de confession protestante, convaincu après une recherche personnelle que l'officier juif est innocent. Attaqué avant même qu'il ne se soit exprimé publiquement, il répond à ses détracteurs dans une lettre ouverte au *Temps* et au *Journal des débats*. Affirmant la liberté de sa conscience, il expose les raisons de son engagement qui portent en particulier sur la solidarité morale avec les persécutés :

« C'est un besoin personnel de conscience, un pur scrupule de justice qui m'a contraint à m'éclairer sur cette douloureuse affaire. Je puis me tromper, je dirai même: je voudrais qu'on me démontrât que je me trompe, car j'échapperais ainsi à cette torture de penser que mon pays a condamné un innocent à une telle peine pour un tel crime. [...] J'espérais, de plus, que cette initiative viendrait d'un catholique, et qu'un nouveau Voltaire surgirait pour défendre ce nouveau Calas. J'aurais craint que ma qualité de protestant et les stupides attaques que m'ont souvent valu cette qualité et le nom que j'ai l'honneur de porter diminuassent auprès d'un certain public la valeur de mes jugements. Mais, puisque je suis aujourd'hui directement mis en cause, je

⁶⁵ Jacques Maritain, « La persécution raciste en France », 8 septembre 1942, in *L'impossible antisémitisme précédé de Jacques Maritain et les Juifs* par Pierre Vidal-Naquet, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, p. 151-153, et p. 75.

⁶⁶. Musée d'art et d'histoire du Judaïsme (Fonds Alfred-Dreyfus).

pense qu'il y aurait lâcheté de ma part à ne pas dire comment j'ai été amené à croire à l'innocence du capitaine Dreyfus. [...] Je ne crois pas avoir cédé, en me persuadant de l'innocence de Dreyfus, à un don-quistotisme chimérique, ni avoir été aveuglé, moi, descendant de persécutés, par l'indignation que j'ai éprouvée en voyant se mêler des haines de religions et de race à une pure question de justice et de patriotisme, et par le désir de défendre un juif dans un temps où les juifs dans un temps où les juifs sont l'objet de préjugés cruels et de mesquines persécutions⁶⁷ ».

MORNARD HENRY.

Chargé de porter auprès de la Cour de cassation le dossier du verdict de condamnation du procès de Rennes, l'avocat du capitaine Dreyfus défend en 1906 le principe d'une cassation sans renvoi, comme l'autorise la loi. Une telle décision ne rendra que plus éclatante la réhabilitation de l'officier⁶⁸. « La cassation sans renvoi s'impose comme une nécessité de droit, affirme Me Mornard. Ainsi nous avons parcouru toute l'affaire en nous laissant guider par les trois grandes lumières qui doivent éclairer le jugement des hommes : l'équité, la raison, le droit écrit ; et par trois fois nous avons été invinciblement amenés à la même conclusion. » La cassation sans renvoi s'identifiait à une « nécessité d'équité », une « nécessité de logique et de raison », une « nécessité de droit ». « Elle s'impose aussi impérieusement, messieurs, comme une nécessité morale », ajoute l'avocat :

« Il est impossible, en effet, de prolonger encore cette terrible crise de conscience où l'antisémitisme affolant des uns, le défaut de courage civique et les lâchetés criminelles des autres ont jeté le pays depuis près de douze années. Il est démoralisant pour l'esprit public de laisser les haines de race et de religion arrêter encore au vingtième siècle le cours de la justice, susciter des erreurs et en interdire indéfiniment la réparation. Il est démoralisant pour l'esprit public de laisser se perpétuer le règne de ces sophismes délétères sur la raison d'État et l'honneur de l'armée, qu'on oppose toujours à la réhabilitation définitive du condamné de 1894. L'honneur de l'armée n'est pas avec les officiers faussaires comme Henry ; il n'est pas avec ceux qui se parjurent ou commettent des forfaitures ; il n'est pas avec ceux qui, affublés de fausses barbes et de lunettes bleues, complotent d'odieux attentats contre la justice ; il n'est pas avec les forbans et les traîtres comme Esterhazy, qu'on proposait naguère encore aux embrassements de ses frères d'armes et aux ovations de la foule. Continuer à imposer à l'armée cette dégradante solidarité, continuer à proclamer que l'honneur de l'armée impose de tels actes au respect public, c'est vouloir tuer nécessairement l'affectueuse estime dont est si justement entouré notre corps d'officiers. C'est donc une nécessité morale de soustraire notre armée, par un arrêt définitif, à l'action délétère de tous ces sophismes déshonorants. C'est une nécessité morale aussi de sauver la conscience publique du sophisme dissolvant de la raison d'État, si souvent

⁶⁷. *Le Temps* et le *Journal des Débats*, 6 novembre 1897.

⁶⁸ Henry Mornard, *Plaidoirie, Réhabilitation 1903-1906*, *Débats* 1906, II, p. 473-479.

invoquée dans cette affaire. Eh ! quoi les exigences du principe d'autorité imposeraient, dit-on, le sacrifice des individualités. [...] C'est avec de tels sophismes, messieurs, qu'on provoque dans un pays tous les affaissements de conscience, et qu'on y déprime toute idée de devoir. C'est avec de tels sophismes, que tous les Ponce Pilate s'efforcent de se dissimuler à eux-mêmes la responsabilité de leurs actes, lorsqu'ils laissent libre cours à l'injustice, et se lavent les mains des iniquités qu'ils provoquent par leurs coupables défaillances. [...] Il est temps, il est grand temps que prenne fin ce régime de démoralisation ; il est grand temps que prenne fin ce régime des attermoissements et des concessions au crime. À le prolonger davantage, l'honneur même de la justice finirait par y rester ! ».

MOULIN JEAN.

Sous le titre *Premier combat* et une préface du général de Gaulle, les éditions de Minuit publièrent en 1947 le journal inédit des jours dramatiques de juin 1940 en Eure-et-Loir à Chartres durant lesquels Jean Moulin, préfet de la République, combattit l'ennemi nazi et l'antisémitisme des vainqueurs, bientôt celui de l'Etat français du maréchal Pétain : « le soldat me reproche aussi avec emportement d'être resté à Chartres pour provoquer les Allemands. - Je suis resté parce qu'il était également de mon devoir de ne pas abandonner mes administrés. D'ailleurs, j'en avais reçu l'ordre de mon chef, le ministre de l'Intérieur. C'est alors mon bourreau n° 1 qui intervient, dans un état de surexcitation considérable : - Ah vous osez parler de votre chef ! Vous osez parler du juif Mandel ! [...] Avouez que vous étiez à la solde de ce sale juif... Je rectifie : - Pas à la solde, sous les ordres... Et il poursuit avec fureur : - Vous êtes un pays dégénéré, un pays de juifs et de nègres... Ils se relaient constamment pour m'épuiser de plus en plus et m'arracher ma signature⁶⁹ ».

Ces mémoires « furent écrits à Montpellier au printemps de 1941, pendant l'une de ses visites clandestines à sa famille, explique sa sœur, Laure Moulin ; avant d'entreprendre, par ses seules ressources, son premier voyage à Londres, il avait voulu laisser un témoignage de la mauvaise foi, de la barbarie et du sadisme allemands à verser ultérieurement au dossier de l'histoire. En le publiant j'obéis à sa volonté⁷⁰ ». Deux ans plus tôt, lors d'un banquet en l'honneur du général Marceau le 5 mars 1939 à Chartres, le futur chef de la résistance française avait déclaré, prémonitoire, déjà mobilisé dans le combat patriotique : « Je suis de ceux qui pensent que la république ne doit pas renier ses origines et qu'elle doit tout au contraire se pencher avec fidélité, avec respect, sur les grandes heures qui ont marqué sa naissance ».

PEGUY CHARLES.

⁶⁹ Jean Moulin (Max), 1941 *Premier Combat. Journal Posthume*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1947, p. 99.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 3.

Très tôt mobilisé dans la défense de la justice et le progrès des libertés, Charles Péguy est aussi un dreyfusard engagé contre la « démagogie antisémite, réactionnaire, nationaliste, antidreyfusiste » :

« Un des moyens qui réussissent le mieux parmi les innombrables moyens heureux de l'éternelle démagogie consiste à lancer le populaire, préalablement entraîné, sur une minorité habilement circonscrite ; le populaire est naturellement lâche, comme l'homme ; comme il est naturellement bête ; il ne demande qu'à se ruer sur des minorités déterminées ; mais son bonheur est sans égal si on peut lui fournir en outre cette apparence, qu'en se ruant ainsi sur des minorités il se sacrifie noblement pour quelque grande cause, pour quelque salut de l'humanité ; tomber sur de plus faibles ne procure qu'un bonheur mélangé ; mais tomber sur de plus faibles, et se représenter cette opération comme un grand sacrifice, un tel redoublement donne le bonheur pur.

Telle fut la double opération tentée naguère par la démagogie antisémite, réactionnaire, nationaliste, antidreyfusiste ; et qui réussit pendant plusieurs années ; l'économie de cette opération était simple ; et les politiciens catholiques réactionnaires, qui la mirent en représentation, ne se fatiguèrent pas la mentalité ; il s'était formé une minorité dreyfusiste résolue ; la démagogie consistait premièrement à représenter cette minorité dreyfusiste comme une minorité sémitique, ce qu'elle n'était pas, comme une minorité maçonnique, ce qu'elle n'était absolument pas, et pour cause, deuxièmement à représenter cette minorité juive comme dominante, comme écrasant la nation ; de manière premièrement à lancer le populaire sur cette minorité représentée comme juive et deuxièmement à représenter ce populaire à lui-même comme accomplissant une insurrection sainte, comme se sacrifiant, noblement, comme se révoltant contre une oligarchie souveraine au prix des plus grands dangers ; cette double opération réussit plusieurs années ; le populaire avait le bonheur de se ruer sur une minorité, le double bonheur de sauver la France en se ruant sur cette minorité⁷¹ ».

En 1910, Charles Péguy écrit dans *Notre jeunesse* que l'affaire Dreyfus « ne finira jamais ». Plus elle est finie, explique-t-il, « plus elle prouve⁷² ». Elle prouve ce qu'elle a été, esquissant « une véritable catholicité de la justice, une opinion de la terre habitée » : « une attention publique universelle s'était éveillée, une opinion publique universelle s'était pour le moins ébauchée. Que le remords d'avoir ainsi lâchement laissé assassiner tout un peuple ait secoué l'Europe et le monde et lui ait donné comme le besoin d'avoir une opinion universelle siégeant comme tribunal suprême, il se peut. Que cette opinion soit justement née de ce remords et de ce besoin, au moins pour une part, nous le croyons. Toujours est-il que cette opinion s'est peu à peu constituée. L'affaire Dreyfus n'est pas la seule où elle soit intervenue, où elle ait exercé son autorité naissante. Elle a prononcé sur les tortures de Montjuich

⁷¹ Charles Péguy, *Œuvres complètes en prose*, vol. I, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1987, p. 1296-1297.

⁷² Charles Péguy, *Notre jeunesse*, 1910, Gallimard, coll. « Folio Essais », 1993, p. 139-140.

et sur l'oppression de la Finlande. L'affaire Dreyfus ne sera pas la dernière où elle se prononcera. » Elle prouve qu'elle avait « une vertu singulière ».

L'affaire Dreyfus a donné des exemples de courage civique sans comparaison dont en premier lieu un citoyen français répudié parce que juif, devenu « un des héros de l'affaire Dreyfus », l'« homme extraordinaire » que fut Alfred Dreyfus. Si Charles Péguy a infirmé ses dires par la suite, parce que « la mystique » a fait place à « la politique », les écrits et les hommages ont demeuré⁷³. Cette vertu donne de l'Affaire une immortalité définitive. Ses leçons peuvent être entendues de tout temps et en tout lieu. Qu'elle se soit identifiée à la lutte contre la persécution, au combat contre l'antisémitisme, à l'honneur de l'esprit français, lui confère cette « force singulière », sans égal, qui dure. Cette dernière rend légitime de mobiliser les leçons de l'Affaire pour agir au présent, contre l'antisémitisme qui menace à nouveau les progrès démocratiques de la République et l'universalité en chaque être humain. Le recul de la vigilance, face aux doctrines de haine, doit beaucoup à l'oubli de l'Affaire et au mépris pour les victimes changées en oppresseurs.

REVUE BLANCHE.

Devant le spectacle odieux de la dégradation du capitaine Dreyfus, seuls les anarchistes de plume, notamment ceux qui composent la rédaction de la *Revue blanche*, protestent contre la domination du militarisme sur la nation⁷⁴. En 1898, Lucien Herr y publie deux articles majeurs dont l'un en réponse à l'article de Maurice Barrès du 1^{er} février dans *Le Journal*. Charles Péguy y écrit aussi des textes de premier plan.

ROUANET GUSTAVE.

Le 23 décembre 1898, l'ordre du jour de la Chambre des députés appelle la discussion des interpellations d'Édouard Drumont et de Firmin Faure contestant l'action du gouvernement de Charles Dupuy en Algérie. Le premier veut protester contre la révocation du maire antisémite d'Alger Max Régis tandis que le second veut contester la nomination d'un préfet républicain choisi par le ministre de l'Intérieur Louis Barthou. Après le discours d'Édouard Drumont qui porte exclusivement sur l'Algérie et l'antisémitisme selon lui unanime des populations françaises et algérienne, le socialiste Gustave Rouanet intervient sur le champ pour ramener la discussion aux enjeux politiques. Les événements d'Alger révèlent selon lui le danger global de l'antisémitisme en France. Il est nécessaire pour lui d'y répondre avec la plus forte détermination : « Il ne saurait échapper à personne que, si ces incidents ont été locaux, ils ne sont que la tentative de réalisation d'un programme qu'un parti politique français a la prétention d'appliquer un jour à la métropole. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*) Ce programme, c'est le programme de l'antisémitisme. L'honorable M.

⁷³. Charles Péguy, « Le Ravage et la Réparation », *La Revue blanche*, 15 novembre 1899, et *Œuvres complètes en prose*, vol. I, op. cit., p. 282.

⁷⁴ Victor Barrucand et Félix Fénéon, « Passim », *La Revue blanche*, 1er février 1895, p. 144.

Drumont interpelle le Gouvernement parce que, à son sens et à celui de ses amis, les pouvoirs publics sont sortis trop tôt de l'attention bienveillante sinon sympathique dans laquelle ils étaient restés jusqu'à ce jour. Moi, j'interpelle le Gouvernement parce que j'estime que trop longtemps on a fermé les yeux sur des actes abominables, [...] commis par des hommes qui se réclament de la France, qui revendiquent le monopole du patriotisme, à l'heure même où ils foulent aux pieds les traditions les plus glorieuses de notre patrie, avec les principes généraux de droit et de justice qui sont l'orgueil de la France devant le monde civilisé. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*) Je dis que quelque discrédit qui semble s'attacher aujourd'hui à ces principes, ils sont le patrimoine moral le plus précieux de la France, et les socialistes, qui veulent élargir, agrandir ce patrimoine, entendent ne pas le laisser démembrer sans protestation. » Les actes commis à Alger disent la vérité d'une doctrine : « parce que, l'antisémitisme remontant à un passé de violence et de barbarie, interprétant d'une façon absolument erronée les faits, incapables d'apporter ici un programme défini, une mesure pratique d'expulsion des juifs, elle est réduite à accepter dans ses rangs les éléments les plus incohérents et les plus disparates ; par là il n'est ni un parti d'opposition ni un parti révolutionnaire, mais un parti d'agitation et de démagogie pure ».

Le 19 mai 1899, Gustave Rouanet revient à la tribune dans le débat qui enflamme la Chambre sur l'antisémitisme en Algérie. Il veut déclarer assumer, par sa nouvelle interpellation, « une tâche républicaine et socialiste » : « Je dis que je viens remplir ici une tâche républicaine, parce que je viens dénoncer à la tribune le régime de terreur sous lequel l'antisémitisme algérien ploie une population, à raison de ses origines, hors du droit commun et de la cité humaine. (*Très bien ! très bien !*) et que, ce faisant, je défends les traditions les plus constantes du parti républicain. Et j'accomplis aussi un devoir socialiste autant que républicain parce que l'antisémitisme algérien fait surtout peser les effets de sa politique meurtrière sur la catégorie la plus pauvre de la population qu'elle poursuit de son fanatisme de race et de ses préjugés de religion. (*Applaudissements.*) ». Proche de Jaurès, Rouanet affirme que « jamais à aucun moment, nous n'avons jamais séparé de notre idéal de justice sociale future notre attachement aux nobles idées morales de droit, de justice, d'égalité politique qui furent l'œuvre de la bourgeoisie libérale et républicaine ». C'est « là un patrimoine national commun à la bourgeoisie et au prolétariat », que l'antisémitisme menace et qu'il vient défendre au nom de son parti. Aux antisémites, il adresse un solennel avertissement : « Le réquisitoire que vous avez prononcé contre eux serait-il fondé, les juifs eussent-ils commis tout ce que vous leur reprochez – et ce n'est pas vrai – eussent-ils fait tout ce que vous avez imaginé contre eux, vous n'aviez pas le droit d'instituer là-bas le régime de violence, le régime de persécution et de pillage qui nous déshonore aux yeux de l'Europe et qu'il faut faire cesser (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche*), parce qu'il nous humilie dans notre dignité de citoyens français et nous blesse dans nos cœurs

d'hommes. (*Applaudissements répétés sur les mêmes bancs. – L'orateur, en regagnant son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.*)⁷⁵ » A l'intention de la représentation nationale, il ajoute enfin : « Je viens aussi demander à la Chambre de sortir enfin de l'attitude expectante et passive gardée jusqu'à ce jour et qui a été, n'en doutez point, l'auxiliaire le plus efficace des progrès de l'antisémitisme ; qui permet aujourd'hui aux représentants de ce parti d'infliger à la conscience républicaine de la France l'humiliation d'un débat comme celui qui se déroule devant vous. (*Applaudissements sur divers bancs.*) ».

Le 24 mai, Gustave Rouanet intervient encore. Il exhorte la Chambre et le gouvernement d'agir sans tarder, au vu de la gravité des menées antisémites en Algérie : « C'est là la question urgente, celle qu'il faut résoudre tout de suite, parce que je souffre à la pensée de savoir que sur une terre française, sur une terre où flotte le drapeau de la France, de pareilles infamies se commettent. (*Applaudissements à l'extrême gauche*) ; parce que je souffre à la pensée que des citoyens français sont ainsi molestés. Et je dis à la Chambre, je dis au Gouvernement, que s'il est des réparations lointaines, que s'il est des réorganisations à effectuer en Algérie, en l'espèce, ce n'est pas le cas. Il n'y a qu'à imposer, qu'à exiger le respect de la loi. C'est ce respect que je demande à la Chambre d'inviter le Gouvernement à assurer en Algérie. [...] Messieurs, il faut que la Chambre dise au Gouvernement, il faut que M. le gouverneur général dise à l'Algérie que nous en avons assez des pratiques inhumaines, barbares qui ont cours là-bas ; que nous en avons assez de ce régime de violences qui nous déshonorent. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche*) et qu'ici, quel que soit le parti, quelle que soit la fraction de l'opinion républicaine auxquels nous appartenons, il y a unanimité de vues, il y a unanimité de résolutions pour que l'on impose à quiconque le respect de la loi et le respect des droits des citoyens français dont les juifs ont été investis en 1871. (*Nouveaux applaudissements.*) Voilà ce qu'il faut que la Chambre dise ; voilà la parole qu'il faut que M. le gouverneur général emporte d'ici. Il peut y avoir, je le répète, des réformes à faire en Algérie ; il peut y avoir à procéder à une réorganisation des services. Cela, c'est une politique à longue échéance ; mais ce qui est une politique à réaliser tout de suite, c'est la politique d'humanité et de justice pour laquelle je fais appel à vos cœurs. On m'a reproché d'apporter ici des préoccupations politiques. Ah ! certes, j'ai comme tous ceux qui siègent sur ces bancs, l'ambition que mon parti soit à la tête de ceux qui combattent pour les opprimés ; mais vous êtes la majorité, vous êtes les maîtres ; il ne tient qu'à vous de prendre les devants et de recueillir le bénéfice de la politique de justice et d'humanité à laquelle je vous convie. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et au centre. – L'orateur, en retournant à son banc, reçoit des félicitations.*) »

SARCEY FRANCISQUE.

⁷⁵ M. Morinaud : « Quant à nous, nous crions de plus en plus fort, avec toute l'Algérie française et indigène : A bas les juifs ! (*Exclamations.*) »

Il prédit la fragilité de l'antisémitisme dans un pays aux traditions radicalement opposées à l'intolérance et à l'exclusion : « Nous sommes, grâce à la Révolution de 89, un des rares peuples d'Occident chez qui les Israélites aient trouvé non pas seulement l'égalité des droits, mais l'oubli des préjugés antiques. Car je tiens pour peu sérieuse la levée de boucliers antisémitique et la charge sonnée par M. Drumont contre les fils de Jacob. Je ne vois pas que jusqu'à présent elle ait altéré en rien la cordialité ou la courtoisie des rapports entre les chrétiens et les juifs. Le libéralisme de notre éducation répugne à ces haines qui n'ont d'autre fondement que des dissentiments sur la croyance religieuse⁷⁶ ».

SIMON JULES.

Il décrit dans *Le Petit Marseillais* le système barbare que représente l'antisémitisme et son opposition complète avec la tradition française, le 6 juin 1891 : « Ce peuple qui n'aime pas les provocations, qui n'est ni sanguinaire, ni même violent, qui se montre souvent débonnaire pour ses ennemis, accueille avec empressement les calomnies dont les juifs sont l'objet. Il n'a pour eux ni justice ni miséricorde. Il ne demande pas de preuves ; il n'exige même pas la vraisemblance. S'il ne se livre pas contre eux à des sévices, c'est uniquement parce qu'il y a des gendarmes⁷⁷ ».

TEITGEN PIERRE-HENRI.

Le juriste et député MRP Pierre-Henri Teitgen⁷⁸, ancien de la Résistance aux plus hautes fonctions devenu à la Libération ministre du général de Gaulle, répond aux attaques de Charles Maurras contre la Résistance, à l'Assemblée nationale le 11 avril 1952 : « Je dis qu'il est affreux de voir aujourd'hui des Français, des gens qui se prétendent tels, reprendre, sept ans après les faits que je viens de résumer, les campagnes antisémites, tandis que, pour des siècles, peut-être, l'antisémitisme est lié intrinsèquement, indissolublement aux crimes du nazisme et de l'hitlérisme. (*Applaudissements au centre, à gauche, à droite et à l'extrême droite.*) Le même manifeste insulte la Résistance dans son ensemble et l'un de ses chefs pris en manière de symbole. L'insulte à la Résistance dans son ensemble, la voici : « La récente terreur de 1944-1945 a coûté à la France 105 000 têtes dont la plupart étaient innocentes et bonnes françaises. » La Résistance n'aurait été qu'une organisation du meurtre et de l'assassinat ! ».

⁷⁶. Cité in Salomon Reinach, *Drumont et Dreyfus. Études sur la « Libre Parole » de 1894 à 1895, op. cit.*. Cette prise de position vaut à Francisque Sarcey une série de lettres si injurieuses et menaçantes qu'il est contraint, quelques jours plus tard, d'écrire qu'il s'était trompé.

⁷⁷. In *ibid.*, p. 10.

⁷⁸ Il est le frère de Paul Teitgen, également résistant, puis opposant à la torture dans la République durant la guerre d'Algérie.

Ce jour-là à l'Assemblée, Pierre-Henri Teitgen répondait en particulier à l'ancien avocat du maréchal Pétain, devenu député, Jacques Isorni. Il le retrouva en 1976 sur le plateau de l'émission « Les dossiers de l'écran », avec pour thème « Pétain ». Le temps fort du débat fut sa déclaration sur ce qu'« était la Collaboration » :

« Il faut voir ce que cela a été sur le terrain, la Collaboration. On arrache des petits enfants juifs à leurs parents. Et ce sont des gendarmes français, et des miliciens français de Vichy, qui participent à ces rafles. On en met quatre mille au camp de Drancy. De mes yeux, de mes yeux, j'ai vu débarquer, pendant des semaines, des trains, au camp de Gurs dans les Basses-Pyrénées, des gosses, de quatre à douze ans. Par centaines et par centaines toutes les semaines, pleurant, hébétés, on avait pas pris leur nom, on ne savait pas le nom de leurs parents, des gendarmes français les poussaient, dans le camp, comme un troupeau, pauvres petits mômes, tous seuls, pleurant, hurlant, appelant leur mère, et qu'est-ce qu'on en a fait, au nom de la Collaboration, sous le nom du maréchal Pétain, sous sa responsabilité politique et morale, qu'est-ce qu'on en a fait de tous ces petits juifs, eh bien, dans les semaines qui ont suivi, on les a renvoyés aux Allemands, pour qu'ils les brûlent, à Mauthausen et à Auschwitz. C'était ça, la Collaboration, c'était ça la Collaboration, avec des remords après, des scrupules peut-être, c'est une abomination, c'est une participation au génocide, crime abominable réprimé par le code pénal, sous les sanctions les plus sévères⁷⁹ ».

TRARIEUX LUDOVIC.

La menace qu'identifient clairement les républicains libéraux appelle une double réponse, d'action résolue contre les antisémites mais également de défense des droits de l'homme et du citoyen que risque d'emporter cette violence politique déclarée. La création de la Ligue française du même nom, en juin 1898, répond à cette urgence de démocratie républicaine renouvelée, élargie à toute la société - du moins masculine. Son premier président, l'ancien ministre de la Justice Ludovic Trarieux, revenu des lois liberticides contre les anarchistes qu'il avait contribué à faire voter, s'emploie à définir les objectifs de cette association civique, en compagnie des vice-présidents, les savants Emile Duclaux et Edouard Grimaux, et de l'universitaire Jean Psichari, gendre d'Ernest Renan : « Un fait demeure acquis : un homme, quelle que soit son étiquette politique ou religieuse, a toujours des droits en tant qu'homme, en tant que citoyen ; il importe de les faire valoir, puisqu'enfin il *faut exister*, et l'on existe que par le libre exercice de ces droits. (*Applaudissements.*). Nous voulons donc, d'une façon pratique, défendre les libertés individuelles, partout où elles sont menacées et par tous les moyens à notre disposition ; nous voulons, si je puis dire, faire passer la liberté du

⁷⁹ Dossier de l'écran, « Pétain », 25 mai 1976, présenté par Joseph Pasteur, avec la participation de : Henri Frenay, Pierre-Henri Teitgen, Pierre Lefranc, Gabriel Auphan, Jacques Isorni, Louis Girard, Henri Michel, Robert Owen Paxton, Jean Vanwelkenhuyzen (source INA <https://madelen.ina.fr/programme/petain-debat>, transcription par l'auteur).

papier dans les mœurs, développer dans les consciences le sentiment de l'indépendance et de la solidarité, raffermir ce qu'on pourrait appeler l'organisation morale de la liberté. (*Vifs applaudissements.*) Afin que chaque citoyen ait le droit de penser, de le dire et, je le répète, d'exister par cela même (*Applaudissements.*) Vous l'avez bien ainsi compris, puisque vous êtes accourus de toutes parts. Vous avez senti dans l'air une menace obscure, trop peu obscure parfois, vous vous en êtes émus et vos lettres nous l'ont dit. [...] Hier nous ne nous connaissions pas, et tout à coup, sous l'action irrésistible d'une même crise morale (*Applaudissements.*), nous nous sommes révélés les uns aux autres comme obéissant aux mêmes besoins de conscience et d'esprit.

– Qui nous a rapprochés et groupés ? L'idée seule de devoir à laquelle aucune préoccupation d'intérêt personnel ne s'est associée. Ce devoir, il se résume d'un mot. C'est de défendre contre des menaces sourdes de contre-révolution, les principes fondamentaux de la Déclaration des Droits de l'homme sur lesquels repose, depuis cent ans, l'unité de la patrie. (*Applaudissements prolongés.*) Nous avons ressenti le même émoi à la pensée de voir renaître sous le souffle empoisonné de haine sauvage l'ère des guerres religieuses. (*Applaudissements.*) Nous avons ensemble frémé d'indignation en entendant dans nos rues, et jusque dans le prétoire auguste de la justice, des cris de mort proférés contre certaine catégorie de nos concitoyens. (*Bravos répétés.*)⁸⁰ ».

VERNANT JEAN-PIERRE.

En 1980, l'historien et philosophe Jean-Pierre Vernant écrit quant à lui, en réaction à l'attentat de la synagogue de la rue Copernic : « Témoins et acteurs de ce drame où nous fûmes tous engagés, que pourrions-nous dire à la communauté israélite sinon qu'à travers elle c'est chacun de nous qui a été atteint dans ce qu'il a de plus précieux, ce pour quoi, en combattant durant ces années où les antisémites étaient rois, il a donné le meilleur de lui-même : une certaine idée de la France et de l'homme⁸¹ ». Des extraits de ce texte sont ensuite signés par une vingtaine de personnalités ayant joué un rôle important dans la Résistance et publiés dans la presse. La protestation de Jean-Pierre Vernant contre l'attentat de la rue Copernic s'inscrit dans la dimension de l'histoire et de la mémoire, seule capable de faire entendre une parole de vérité qui puisse dépasser « les formules d'indignation officielle » et « une solidarité de principe avec ceux des Français qui étaient visés ». Il convoque sa propre expérience de la Seconde Guerre mondiale. Il rappelle la réalité de l'antisémitisme d'État, agissant « au plein jour et par la loi », « l'antisémitisme réel, triomphant, [...], installé chez nous dans les fourgons de l'armée hitlérienne ; il a prospéré avec l'appui de ceux qui se sont mis au

⁸⁰. Jean Psichari et Ludovic Trarieux, « Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen », *Le Siècle*, 6 juin 1898.

⁸¹ Jean-Pierre Vernant, « Copernic » [3 octobre 1980,] repris depuis dans *Entre mythe et politique I*, Paris, Seuil, coll. « La Librairie du XXe siècle », 1996, p. 587-588.

service de l'occupant. » Cet antisémitisme a signifié « les déportations, les camps de la mort, la violence, la terreur massive à l'égard juifs, des enfants compris, comme de tous ceux qui entendaient demeurer eux-mêmes et s'affirmaient différents du modèle qu'imposaient la tyrannie nazie. » Il a signifié aussi, « derrière les ratiocinations de l'idéologie raciste, un délire de l'intelligence, une perversion du sentiment des valeurs, une passion, obsessionnelle et fanatique, pour abaisser et pour détruire tout ce que, sous la forme de l'autre, met chacun de nous en question. » Notre responsabilité personnelle est engagée, avertit Jean-Pierre Vernant. « Cette haine morbide, cette folie meurtrière, n'auraient pu prendre racine dans notre pays si elles n'y avaient trouvé, pour s'en nourrir, un terreau fait d'indifférence égoïste, de préjugés bien ancrés, de méfiance jalouse ou d'hostilité franche envers ce qui n'est pas tout à fait familial ». Le philosophe et historien insiste : « Devant l'horreur, il y eut chez beaucoup de Français une attitude de prudente réserve ; chez d'autres, accoutumés à hurler avec les loups, tranquille consentement ; chez ceux enfin qui trouvaient là l'occasion de régler leurs comptes, sur le dos du voisin, avec leur propre vie manquée, complicité ouverte à coups de dénonciations. Ce temps de la barbarie sauvage et de lâcheté, quand les chantages de la race conduisaient en fanfare l'enterrement de la nation française, reste inscrit dans notre mémoire comme le visage même de l'antisémitisme, sa monstrueuse vérité. Témoins et acteurs de ce drame où nous fûmes engagés, que pourrions-nous dire à la communauté israélite sinon qu'à travers elle c'est chacun de nous qui a été atteint dans ce qu'il a de plus précieux, ce pour quoi, en combattant durant ces années où les antisémites étaient rois, il a donné le meilleur de lui-même : une certaine idée de la France et de l'homme. ⁸² »

VIGILANCE (APPEL À).

Cette idée de la France et de l'homme conduit Jean-Pierre Vernant, le 13 juillet 1993, à se porter au premier rang des signataires de l'« Appel à la vigilance » imaginé par le poète Yves Bonnefoy et l'historien Maurice Olender, son ami et éditeur au Seuil, soulignant l'impossibilité d'oublier « que les propos de l'extrême droite ne sont pas simplement des idées parmi d'autres, mais des incitations à l'exclusion, à la violence, au crime ⁸³ », appelant à une « Europe de la vigilance » face à la banalisation de la haine et la séduction qu'elle opère en direction d'une « nouvelle droite » à l'offensive. L'antisémitisme détruit les cadres premiers de la pensée et de la relation au monde. Les philosophes doivent s'armer pour défendre la liberté de l'esprit et dévoiler, sous de fausses philosophies, les discours de justification de l'innommable, comme Pierre Bourdieu à son tour l'exprime, face au scandale Heidegger⁸⁴.

⁸² *Ibid.*, p. 588.

⁸³ Appel publié le 13 juillet 1993 dans *Le Monde*.

⁸⁴ Voir l'entrée « Bourdieu » dans ce fichier.

Comité « Appel à la vigilance » :

« [...] Nous sommes préoccupés par la résurgence, dans la vie intellectuelle française et européenne, de courants antidémocratiques d'extrême droite. Nous sommes inquiets du manque de vigilance et de réflexion à ce sujet. C'est pourquoi certains d'entre nous ont commencé, depuis le mois de janvier 1993, à se réunir régulièrement afin d'échanger des informations et d'approfondir ces questions.

Que des idéologues d'extrême droite déploient une activité d'auteurs et d'éditeurs au sein de réseaux antidémocrates et néonazis n'est pas un fait nouveau. Mais cette activité ne se cantonne plus désormais dans une sorte de clandestinité. Sa visibilité nouvelle la rend donc aisément vérifiable à qui veut bien prendre la peine de se renseigner.

Or les mêmes ont entrepris depuis un certain temps de faire croire qu'ils avaient changé. Ils mènent pour cela une large opération de séduction visant des personnalités démocrates et des intellectuels, dont certains connus pour être de gauche. Mal informés de cette activité et de ces réseaux, ou les ignorant tout à fait, ceux-ci ont accepté de signer des articles dans des revues dirigées par ces idéologues. Une fois piégées, ces signatures accréditent évidemment l'idée que le prétendu changement est une réalité.

Cette opération n'est pas isolée. Elle s'inscrit au contraire dans l'actuelle stratégie de légitimation de l'extrême droite, qui fait feu de tout bois. Cette stratégie profite de la multiplication de dialogues et de débats autour, par exemple, de ce qu'on appelle pour le moins légèrement la fin des idéologies, de la disparition supposée de tout clivage politique entre la gauche et la droite, du renouveau présumé des idées de nation et d'identité culturelle. Cette stratégie se nourrit aussi de la dernière thèse à la mode, qui dénonce l'antiracisme comme à la fois " ringard " et dangereux.

De la part des auteurs, des éditeurs et des responsables de la presse écrite et audiovisuelle, ces manœuvres ne semblent pas encore susciter la défiance qui s'impose. Par manque d'information ou de vigilance, par scrupule envers la liberté d'expression, par souci d'une tolérance sans limites, bon nombre d'entre eux, et des plus estimables, font aujourd'hui, sans le vouloir, le jeu de cette opération de légitimation.

A la faveur de ces complicités involontaires, nous craignons de voir prochainement se banaliser dans notre vie intellectuelle la présence de discours qui doivent être combattus parce qu'ils menacent tout à la fois la démocratie et les vies humaines. Nous ne pouvons en effet oublier que les propos de l'extrême droite ne sont pas simplement des idées parmi d'autres, mais des incitations à l'exclusion, à la violence, au crime. [...]

La France, à l'évidence, n'est pas le seul pays européen où se développent ces diverses stratégies. C'est pourquoi nous appelons à une Europe de la vigilance en conviant toute personne qui approuve notre initiative à signer ce manifeste. »

WALDECK-ROUSSEAU PIERRE.

Des républicains ont déjà franchi le pas, et pas des moindres. Au Sénat, le 28 février 1899, Pierre Waldeck-Rousseau, figure modérée mais ancien fidèle de Gambetta, rompt le silence qu'il observe depuis le début de l'Affaire. Il décrit un République corrompue par l'antisémitisme, dominée par le nationalisme, abandonnée à son sort :

« Il y a trop longtemps que tous ceux qui se refusent à plier devant une coalition, derrière laquelle on trouverait aisément une *camarilla*, sont outragés, insultés et abandonnés. (*Nouvelles marques d'approbation.*) Il faut, messieurs, non pas prendre au tragique certains épisodes de notre histoire, mais les prendre au sérieux pour en observer les causes; il faut se demander si le laisser-aller dans la défense, opposé à la vigueur, à l'outrance de l'attaque, va dégénérer en une sorte de résignation de ce pays, où ceux qui veulent rester libres et indépendants semblent n'être plus assez défendus.

Nous avons devant nous les mêmes adversaires que nous y avons trouvés autrefois; les procédés sont les mêmes, le but est le même; le moyen, c'est d'ébranler peu à peu tout ce qui constitue un gouvernement sûr, ordonné et durable; c'est d'affaiblir un à un, d'énerver tous les ressorts de l'action gouvernementale; c'est de mettre aux pièces toutes les catégories sociales; ce n'est pas seulement de troubler les esprits, ce n'est pas seulement d'agiter la rue, c'est encore d'inquiéter les intérêts ; c'est, en un mot, de faire de l'anarchie, pour arriver à faire de la réaction. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

Eh bien, pour ma part, je me refuse à prendre la moindre responsabilité dans un vote qui ne peut qu'accroître les périls. Est-ce le moment, le croyez-vous messieurs, de toucher à une seule des garanties du droit individuel ? Jamais il n'a été plus menacé. Je voudrais être optimiste; je ne le peux; car une chose grandit et grandit sans cesse dans ce pays: c'est le pouvoir de la menace et de la calomnie, une sorte d'inquisition obscure; elle est partout. Il n'est pas de fonction assez haute, il n'est pas de situation assez humble pour, si on lui résiste, échapper à ses coups. On fouille les généalogies, on viole le secret des familles; ceux qu'on ne peut briser, on les salit. Est-ce le moment de diminuer l'autorité de la justice ?

Pour moi, messieurs, je m'y refuse. Je m'y refuse parce que je considère qu'on n'y touche pas en vain, qu'accroître en apparence les garanties d'une juridiction en les grossissant, ce n'en est pas moins encourager d'autres demandes et s'exposer encore à d'autres concessions. (*Très bien ! très bien !*) Nous en avons fait trop; nous avons assez reculé, nous avons assez descendu ; remontons ! On faisait hier appel à ce sentiment français qui aime à se rappeler son passé, ce qu'il a été, ses grandeurs; ce qui me préoccupe n'est pas de voir que nos institutions sont attaquées. Notre caractère national lui-même se trouve menacé.

Nous avons toujours été un peuple épris d'idéal et de raison. Nous étions avides d'égalité, et des prédications furieuses, exhumant, pour les vanter, des souvenirs qui sont la honte de l'histoire (*Applaudissements à gauche*), essayent de précipiter toute une partie d'un peuple contre une autre. Nous étions

avidés de justice et l'on a pu dire, sans que partout ce peuple frémissé, que contre le droit individuel, il peut y avoir des raisons d'État. (*Nouveaux applaudissements.*)

Certains mots ont perdu leur sens: craindre qu'une erreur ait été commise, ce n'est pas obéir au plus noble devoir et au plus noble sentiment de l'humanité, non; dans un certain jargon nationaliste, cela a été méconnaître la patrie. (*Applaudissements à gauche.*) Vouloir réparer cette erreur, cela a été une forfaiture. Et voilà qu'on nous demande maintenant des tribunaux exceptionnels ou extraordinaires ! Il semble en vérité que certains actes soient oubliés et que certains souvenirs ne mordent plus au cœur comme autrefois les fils ou les descendants des proscrits de 1851. (*Bravos et applaudissements sur les mêmes bancs.*) Je me refuse à amnistier le passé; nous ne fournirons pas aux réactions de l'avenir un précédent républicain. (*Nouveaux applaudissements à gauche. Protestations.*) [...]

On a parlé de l'opinion... Je réponds : Parlons de la justice. Je dis qu'il n'y a pas d'opinion quand il s'agit de la justice ; je dis, en outre, qu'il ne faut pas prendre pour l'opinion de la France les clameurs de quelques professionnels. (*Vives approbations à gauche.*) Je dis à mon tour: Des hommes politiques ne doivent jamais considérer le moment présent: ils doivent regarder l'avenir! Oui: L'opinion est mobile. Oui: Elle a des retours soudains et irrésistibles... Et ce qu'elle pardonne le moins, ce sont les fautes qu'elle a commises parce que ses représentants les lui ont laissé commettre. (*Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs.*) Je ne sais qu'un moyen, de ne pas se tromper et de ne pas la tromper, c'est d'écouter d'abord sa conscience; c'est ensuite de lui obéir ! (*Longs et bruyants applaudissements. -L'orateur; de retour à son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.*)⁸⁵».

Quatre mois plus tard, Waldeck-Rousseau réussit à composer une majorité de « défense républicaine ». Il forme dans la foulée un gouvernement dont la politique apparaît encore comme l'une des plus réussies de la IIIe République. Anticipant sur l'histoire, Gustave Rouanet avait déclaré le 24 mai 1899 : « nous ne sommes pas seulement responsables de ce que nous faisons, nous sommes encore responsables de ce que nous ne faisons pas ; nous sommes responsables aussi bien de nos indifférences que de nos erreurs ».

ZOLA EMILE, 1896.

Faisant exception au silence général, Emile Zola s'engage « Pour les juifs » par un article du *Figaro* le 16 mai 1896. Il annonce le temps du combat frontal contre l'antisémitisme. Il n'advient cependant que dix-huit mois plus tard, quand le nom de Dreyfus identifie une affaire publique. Elle entraîne la naissance des « intellectuels » parmi les écrivains, les savants et les artistes de France. L'article du *Figaro* vaut à son auteur les foudres d'Édouard

⁸⁵. Pierre Waldeck-Rousseau, discours du 28 février 1899 au Sénat, cité in *Le Parlement et l'Affaire Dreyfus*, op. cit., p. 297-298.

Drumont et *La Libre Parole*⁸⁶. Mais l'objectif de l'écrivain est atteint : révéler une haine extrême dirigée contre des Français et contre le genre humain, et, par là même, tenter réveiller la conscience civique nationale à l'indignation contre l'antisémitisme. Certes, Zola, en s'attaquant à la propagande antisémite, risque de l'accréditer et d'accroître son audience. Mais le mal est fait et la prudence ne doit plus être de mise. Et si l'écrivain répond aux antisémites, surtout il attaque l'indigence de leurs propos et de la ridicule prétention scientifique de leur démonstration. Au milieu d'une pause dans son écriture romanesque, se souvenant aussi de son émotion à la violence des articles – de Barrès à Daudet⁸⁷ – sur la dégradation du capitaine Dreyfus, Zola se décide à agir. Il est encouragé par de jeunes poètes qui n'en pas ménagé dans le passé l'écrivain naturaliste mais qui reconnaissent aujourd'hui le courage de ses convictions. L'article ne concerne ni Dreyfus ni l'Affaire. Celle-ci n'existe pas à cette heure, elle n'a pas encore éclaté. Émile Zola veut réagir au climat de violence antisémite qui grandit en France. Il l'avait perçu à travers l'article de Léon Daudet sur la dégradation.

Son article du *Figaro* est un solennel et courageux plaidoyer pour les juifs comme son titre l'indique résolument. Il s'ouvre sur l'expression de sa révolte devant le déferlement de haine que subissent les juifs. Il en extrait d'emblée la signification pour la France et le monde. Le plaidoyer « Pour les Juifs » est un réquisitoire contre l'histoire fanatique qui « les a parqués dans des quartiers infâmes, comme des lépreux », un système de persécution que les antisémites du temps présent veulent recréer, en pire : « Depuis quelques années, je suis la campagne qu'on essaie de faire en France contre les juifs, avec une surprise et un dégoût croissants. Cela m'a l'air d'une monstruosité, j'entends une chose en dehors de tout bon sens, de toute vérité et de toute justice, une chose sotte et aveugle qui nous ramènerait à des siècles en arrière, une chose enfin qui aboutirait à la pire des abominations, une persécution religieuse, ensanglantant toutes les patries. »

Émile Zola ne se contente pas de cette haute protestation. Il veut mettre à terre les arguments des antisémites, dont l'effroi que procurerait leur type physique. « Des gens, même des amis, disent qu'ils ne peuvent les souffrir, qu'ils ne peuvent leur toucher la main sans avoir à la peau un frémissement

⁸⁶. L'auteur de *La France juive* réagit aussitôt dans son journal. Le 18 mai 1896, Édouard Drumont répond à Émile Zola, en le mettant gravement en cause, ainsi que Bernard Lazare, François Coppée et Ludovic Halévy (Édouard Drumont, *La Libre Parole*, 18 mai 1896).

⁸⁷. Maurice Barrès, « La parade de Judas », *La Cocarde*, 6 janvier 1894, Léon Daudet, « Le traître », *Le Figaro*, 6 janvier 1895. Zola dînant chez son ami Alphonse Daudet entend le « récit sauvage » (Joseph Reinach, *Histoire de l'Affaire*, tome II, Paris, Fasquelle, 1903, p. 680) de la dégradation fait par le fils du maître de maison, Léon Daudet, rédacteur au *Figaro*, et qui s'apprête à en publier sa version dans le quotidien libéral. Au moment de son procès en février 1898, Émile Zola écrira : « Je n'ai pas assisté à la dégradation publique, mais le récit m'en est parvenu, et mon émoi au point de vue humain : tous contre un, qui crie son innocence, la férocité de la foule » (*Œuvres Complètes*, tome XIV, p. 1108, « Impressions d'audience »).

de répugnance. C'est l'horreur physique, la répulsion de race à race, du blanc pour le jaune, du rouge pour le noir. » Pour Emile Zola, cette répulsion renvoie tout simplement aux âges primitifs de l'humanité, lorsque la civilisation n'avait pas encore pacifié les relations entre des êtres nécessairement différents et marché vers « l'universelle fraternité ». L'écrivain s'attaque ensuite à l'argument social, l'accusation qui leur est faite d' « être une nation dans la nation, de mener à l'écart une vie de caste religieuse et d'être ainsi, par-dessus les frontières, une sorte de secte internationale, sans patrie réelle, capable un jour, si elle triomphait, de mettre la main sur le monde ». Et la peur qu'elle engendre est d'autant plus vive qu'étant « de race pratique et avisée, ils apportent avec leur sang un besoin de lucre, un amour de l'argent, un esprit prodigieux des affaires, qui, en moins de cent ans, ont accumulé entre leurs mains des fortunes énormes, et qui semblent leur assurer la royauté, en un temps où l'argent est roi ». Zola ne conteste pas le fait de la puissance financière des juifs et de leur propension à vivre entre eux. Mais dès lors que l'on choisit de l'expliquer, alors les choses apparaissent singulièrement plus complexes : « c'est que les juifs, tels qu'ils existent aujourd'hui, sont notre œuvre, l'œuvre de nos dix-huit ans d'imbécile persécution. On les a parqués dans des quartiers infâmes, comme des lépreux, et rien d'étonnant à ce qu'ils aient vécu à part, conservant tout de leur tradition, resserrant le lien de la famille, demeurant des vaincus chez les vainqueurs ». Aussi pour Zola, la persécution présente ne ferait-elle que reprendre l'ancienne persécution médiévale : « prêcher de nouveau la guerre sainte pour que les juifs soient traqués, dépouillés, remis en tas, avec la rage dans l'âme, traités en peuple vaincu parmi un peuple vainqueur ».

Et d'ironiser en direction des antisémites : « En vérité, vous êtes des gaillards intelligents, et vous avez là une jolie conception sociale ! ». Il les considère également comme singulièrement couards : « vous êtes plus de deux cents millions de catholiques, on compte à peine cinq millions de juifs, et vous tremblez, vous appelez les gendarmes, vous menez un effroyable vacarme de terreur, comme si des nuées de pillards s'étaient abattues sur le pays. Voilà du courage ! » L'écrivain considère à l'inverse que « les conditions de la lutte sont acceptables », que « le champ est libre » pour « acquérir leurs qualités, [...] les battre avec leurs propres armes. » Lutter avec l'antisémitisme ne reviendrait qu'à recréer les conditions où les juifs seraient plus puissants encore⁸⁸. Les antisémites dénoncent donc une situation dont ils sont les seuls responsables. Face à leur propagande, il convient alors, selon Zola, d'intensifier la démocratisation des sociétés : « Ouvrir les bras tout grands, réaliser socialement l'égalité reconnue par le

⁸⁸. « A vous entendre, il faudrait rétablir le ghetto, nous aurions encore la rue des juifs, qu'on barrerait le soir avec des chaînes. Et ce serait chose aimable, cette quarantaine, dans nos libres villes ouvertes. Je comprends qu'ils ne s'émotionnent pas et qu'ils continuent à triompher sur tous nos marchés financiers, car l'injure est la flèche légendaire qui retourne crever l'œil du méchant archer. Continuez donc à les persécuter, si vous voulez qu'ils continuent à vaincre ! ».

Code. Embrasser les juifs, pour les absorber et les confondre en nous. Nous enrichir de leurs qualités, puisqu'ils en ont. Faire cesser la guerre des races en mêlant les races. Pousser aux mariages, remettre aux enfants le soin de réconcilier les pères. Et là seulement est l'œuvre d'unité, l'œuvre humaine et libératrice. » Des signes plaident pour cette évolution possible de la société. En revanche, les antisémites laissent à l'histoire la pire des héritages, celle de la violence brute et du procès de civilisation. Ils vont contre le progrès et la démocratie que Zola tient pour l'avenir de l'humanité. C'est l'énigme de l'antisémitisme, que l'écrivain que perçoit à défaut de l'expliquer :

« Là est ma continuelle stupeur, qu'un tel retour de fanatisme, qu'une telle tentative de guerre religieuse ait pu se produire à notre époque, dans notre grand Paris, au milieu de notre bon peuple. Et cela dans nos temps de démocratie, d'universelle tolérance, lorsqu'un immense mouvement se déclare de partout vers l'égalité, la fraternité et la justice ! Nous en sommes à détruire les frontières, à rêver la communauté des peuples, à réunir des congrès de religion pour que les prêtres de tous les cultes s'embrassent, à nous sentir tous frères par la douleur, à vouloir tous nous sauver de la misère de vivre, en élevant un autel unique à la pitié humaine ! Et s'il y a là une poignée de fous, d'imbéciles ou d'habiles, qui nous crient chaque matin : 'Tuons les juifs, mangeons les juifs, massacrons, exterminons, retournons aux bûchers et aux dragonnades !' Voilà qui est bien choisi son moment ! Et rien ne serait plus bête, si rien n'était plus abominable ! »

La lutte frontale contre l'antisémitisme qu'Emile Zola inaugure soutient son espoir en l' « unité humaine, à laquelle nous devons tous nous efforcer de croire, si nous voulons avoir le courage de vivre, et garder dans la lutte quelque espérance au cœur ! » La menace que représente l'antisémitisme, et sa perception par l'écrivain, le conduisent à des propositions définitives sur l'avenir de l'humanité, seules capables de mettre fin à cette barbarie⁸⁹.

ZOLA EMILE, 1897.

C'est le 25 novembre 1897 qu'Emile Zola intervient publiquement, et cette fois dans l'affaire Dreyfus naissante. La réalité d'un procès d'Etat et d'une machination contre un officier juif commence à émerger dans les milieux libéraux. Des journaux s'interrogent tandis qu'un parlementaire alsacien, figure des temps héroïques de la République, vice-président du Sénat, se décide à parler pour Dreyfus. Il échoue devant l'opposition conjuguée du gouvernement et de la chambre haute. Avec sa défaite, les attaques nationalistes redoublent. Emile Zola décide de prendre sa défense et *Le Figaro* à nouveau accueille son plaidoyer. D'emblée il élargit le propos à l' « opinion

⁸⁹ « Désarmons nos haines, aimons-nous par-dessus les frontières, travaillons à fondre les races en une seule famille enfin heureuse ! Et mettons qu'il faudra des mille ans, mais croyons quand même à la réalisation finale de l'amour, pour commencer du moins à nous aimer aujourd'hui autant que la misère des temps actuels nous le permettra. Et laissons les fous, et laissons les méchants retourner à la barbarie des forêts, ceux qui s'imaginent faire de la justice à coup de couteau. »

publique exaspérée, surmenée par la plus odieuse des campagnes » que conduit une certaine presse « affolant les uns, terrorisant les autres, vivant de scandales pour tripler leur vente ». Le résultat ne s'est pas fait attendre : « L'imbécile antisémitisme a soufflé cette démence. La délation est partout, les plus purs et les plus braves n'osent faire leur devoir, dans la crainte d'être éclaboussés. Et l'on en est arrivé à cet horrible gâchis, où tous les sentiments sont faussés, où l'on ne peut vouloir la justice sans être traité de gâteux ou de vendu ».

Suit un nouvel article d'Emile Zola publié dès le 1er décembre, toujours dans *Le Figaro*. Il dénonce la thèse forgée par la presse antisémite et nationaliste de l'existence d'un « Syndicat d'intérêts et de capitaux juifs » qui défendrait Dreyfus afin de mieux corrompre la France. Devant ces accusations rituelles, Zola commence par ironiser, puis relever la complète opposition de la loi du talion condamnant l'ensemble du groupe avec une pensée rationnelle et les hautes valeurs qui définissent la France : « Rien n'est plus bas, plus indigne de notre culture et de notre générosité ». Les juifs, « des citoyens français, nos égaux et nos frères, que l'imbécile antisémitisme traîne quotidiennement dans la boue » sont fondés à se défendre, comme tout homme et citoyen : « On a prétendu les écraser avec le capitaine Dreyfus, on a tenté de faire, du crime de l'un d'eux, le crime de la race entière. Tous des traîtres, tous des vendus, tous des condamnés. Et vous ne voulez pas que ces gens, furieusement, protestent, tâchent de se laver, de rendre coup pour coup, dans cette guerre d'extermination qui leur est faite! »

La perversion de la jeunesse lui est en effet particulièrement odieuse, et la responsabilité des députés particulièrement grave. C'est à la jeunesse de France qu'il s'adresse le 14 décembre 1897, sous forme d'une brochure imprimée par l'éditeur Fasquelle, parce que la rédaction du *Figaro*, prenant peur, renonce désormais à le publier. Emile Zola écrit sous le coup d'une profonde émotion, avec la découverte qu'en elle, « les idées d'humanité et de justice se trouvaient obscurcies ». Des jeunes en effet se sont joints aux manifestations antisémites contre les premiers défenseurs de Dreyfus dont Scheurer-Kestner. Il veut leur expliquer à quelle perversion de l'esprit public ils s'associent, à quelle monstruosité de l'histoire ils offrent leur âge d'idéal :

« Des jeunes gens antisémites, ça existe donc, cela ? Il y a donc des cerveaux neufs, des âmes neuves, que cet imbécile poison a déjà déséquilibrés ? Quelle tristesse, quelle inquiétude pour le vingtième siècle qui va s'ouvrir ! Cent ans après la Déclaration des droits de l'homme, cent ans après l'acte suprême de tolérance et d'émancipation, on en revient aux guerres de religion, au plus odieux et au plus sot des fanatismes Et encore cela se comprend chez certains hommes qui jouent leur rôle, qui ont une attitude à garder et une ambition vorace à satisfaire. Mais, chez des jeunes gens, chez ceux qui naissent et qui poussent pour cet épanouissement de tous les droits et de toutes les libertés, dont nous avons rêvé que resplendirait le prochain siècle. Ils sont les ouvriers attendus, et voilà déjà qu'ils se déclarent antisémites, c'est-à-dire qu'ils commenceront le siècle en massacrant tous les

juifs, parce que ce sont des concitoyens d'une autre race et d'une autre foi ! Une belle entrée en jouissance, pour la Cité de nos rêves, la Cité d'égalité et de fraternité. Si la jeunesse en était vraiment là, ce serait à sangloter, à nier tout espoir et tout bonheur humain. »

L'adhésion à l'antisémitisme est d'autant plus grave qu'il est devenu l'instrument d'une destruction de la justice comme le démontre toute la connaissance déjà acquise sur le procès Dreyfus. L'antisémitisme criminalise ceux qui combattent pour elle⁹⁰. conduit au despotisme. Si la France présente « n'a traversé une heure plus trouble, plus boueuse, plus angoissante pour sa raison, et pour sa dignité », cela tient à l'antisémitisme triomphant. Le devoir de la jeunesse est d'être « toujours avec la justice » à laquelle Zola consacre in long développement :

« Si l'idée de justice s'obscurcissait en toi, tu irais à tous les périls. Et je ne te parle pas de la justice de nos Codes, qui n'est que la garantie des liens sociaux. Certes, il faut la respecter, mais il est une notion plus haute, la justice, celle qui pose en principe que tout jugement des hommes est faillible et qui admet l'innocence possible d'un condamné, sans croire insulter les juges. N'est-ce donc pas là une aventure qui doit soulever ton enflammée passion du droit ? Qui se lèvera pour exiger que justice soit faite, si ce n'est toi qui n'es pas dans nos luttes d'intérêts et de personnes, qui n'es encore engagée ni compromise dans aucune affaire louche, qui peux parler haut, en toute pureté et en toute bonne foi ? ».

Le devoir de la jeunesse est d'opposer le savoir à la violence, d'aller « à l'humanité, à la vérité, à la justice ! ». Ce sont les derniers mots de la « Lettre à la jeunesse ». Elle précède une « Lettre à la France » qui sort en brochure le 6 janvier 1898.

ZOLA EMILE, 1898.

Le 6 janvier 1898, quand paraît la « Lettre à la France », l'affaire Dreyfus est devenue un événement public à l'échelle nationale, bientôt à l'échelle internationale. Zola le pressent, appelant la France après la jeunesse à se « réveiller » face au monde, à revendiquer sa « gloire » faite de sa liberté et du devoir de vérité : « Quoi, nous resterons à peine une poignée à dire ces choses, tous les enfants honnêtes ne se lèveront pas pour être avec nous, tous les libres esprits, tous les cœurs larges qui ont fondé la République et qui

⁹⁰ « Avoir été en proie au besoin de vérité, est un crime. Avoir voulu la justice, est un crime. L'affreux despotisme est revenu, le plus dur des bâillons est de nouveau sur les bouches. Ce n'est pas la botte d'un César qui écrase la conscience publique, c'est toute une Chambre qui flétrit ceux que la passion du juste embrase. Défense de parler ! les poings écrasent les lèvres de ceux qui ont la vérité à défendre, on ameuté les foules pour qu'elles réduisent les isolés au silence. Jamais une si monstrueuse oppression n'a été organisée, utilisée contre la discussion libre. Et la honteuse terreur règne, les plus braves deviennent lâches, personne n'ose plus dire ce qu'il pense, dans la peur d'être dénoncé comme vendu et traître. Les quelques journaux restés honnêtes sont à plat ventre devant leurs lecteurs, qu'on a fini par affoler avec de sottises histoires. »

devraient trembler de la voir en péril ! ». L'antisémitisme la met en grand danger. Il a enfanté l'affaire Dreyfus, un « crime social ».

Arrive le 13 janvier « J'accuse...! », la « lettre au président de la République » par laquelle Zola fait son retour dans la presse, avec *L'Aurore* de Georges Clemenceau qui la publie six colonnes à la une. Il prolonge cette accusation de l'affaire Dreyfus comme d'un « crime », qui se démontre par les mécanismes mis en œuvre : « C'est un crime encore que de s'être appuyé sur la presse immonde, que de s'être laissé défendre par toute la fripouille de Paris, de sorte que voilà la fripouille qui triomphe insolemment, dans la défaite du droit et de la simple probité. C'est un crime d'avoir accusé de troubler la France ceux qui la veulent généreuse, à la tête des nations libres et justes, lorsqu'on ourdit soi-même l'impudent complot d'imposer l'erreur, devant le monde entier. C'est un crime d'égarer l'opinion, d'utiliser pour une besogne de mort cette opinion qu'on a pervertie jusqu'à la faire délirer. C'est un crime d'empoisonner les petits et les humbles, d'exaspérer les passions de réaction et d'intolérance, en s'abritant derrière l'odieux antisémitisme, dont la grande France libérale des droits de l'homme mourra, si elle n'en est pas guérie. C'est un crime que d'exploiter le patriotisme pour des œuvres de haine, et c'est un crime, enfin, que de faire du sabre le dieu moderne, lorsque toute la science humaine est au travail pour l'œuvre prochaine de vérité et de justice. »

PUBLICATIONS DE VINCENT DUCLERT SUR LE SUJET DE L'ANTISÉMITISME (1994-2024)

Actualité

Premiers combats. La démocratie républicaine et la haine des juifs, Paris, Gallimard, coll. « Tracts », 2021, 64 p.

Ouvrages sur l'Affaire Dreyfus

L'affaire Dreyfus, Paris, Éditions La Découverte, coll. « Repères », 1994, 128 p., nouvelles éditions augmentées, 2006, 2012, 2018. Traduction en langue allemande par Ulla Biesenkamp sous le titre : *Die Dreyfus-Affäre. Militärwahn, Republikfeindschaft, Judenhass*, Berlin, Verlag Klaus Wagenbach, 1994, 160 p. Version Audiolib, 2019.

Le Parlement et l'affaire Dreyfus. Douze années pour la vérité, édition par Vincent Duclert, Paris, Assemblée nationale et Société d'études jaurésiennes, 1998, 306 p.

Justice, politique et République, de l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie (direction, avec Marc Olivier Baruch), Bruxelles, Complexe, coll. « Histoire du temps présent », 2002, 266 p.

« *Ecris-moi souvent, écris-moi longuement....* ». *Correspondance de l'île du Diable* (édition), préface de Michelle Perrot, Paris, Mille et une nuits, 2005, 350 p.

Savoir et engagement. Ecrits normaliens sur l'affaire Dreyfus (édition) Paris, Editions Rue d'Ulm, 2006, 184 p.

Alfred Dreyfus. L'honneur d'un patriote, Paris, Fayard, 2006, XII-1259 p., nouvelle édition, coll. « Pluriel », 2016.

Dreyfus est innocent ! Histoire d'un affaire d'Etat, Paris, Larousse, 2006, 240 p., nouvelle édition actualisée, 2009.

Dreyfus au Panthéon. Voyage au cœur de la République, Paris, Galaade Editions, 2007, 602 p.

Les événements fondateurs. L'affaire Dreyfus (direction, avec Perrine Simon-Nahum), Paris, Armand Colin, coll. « U », 2009, 343 p.

L'affaire Dreyfus. Quand la justice éclaire la République, Toulouse, éditions Privat, 2010, 535 p.

Emile Zola, *La vérité en marche*, textes sur l'affaire Dreyfus présentés par Vincent Duclert, Paris, Tallandier, coll. « texto », 2013, réédition 2020, 404 p.

Alfred Dreyfus. L'honneur d'un patriote, nouvelle édition refondue, Paris, Fayard, coll. « Pluriel », 2016, 686 p.

Alfred et Lucie Dreyfus, *Ecrire, c'est résister*, édité avec Marie-Neige Coche, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2019, 304 p.

Articles scientifiques et chapitres d'ouvrage

« Les intellectuels, l'antisémitisme et l'affaire Dreyfus en France », *Revue des études juives*, tome 158, janvier-juin 1999, fasc. 1-2, p. 155-211.

« La "question juive" chez les intellectuels juifs dreyfusards », in Marie-Anne Matard-Bonucci (dir.), *Antisémythes. L'image des juifs entre culture et politiques (1848-1939)*, préface de Pierre Birnbaum, Paris, Nouveau Monde éditions, coll. « Culture/médias », 2005, p. 293-305.

« L'explosion de l'antisémitisme au début de l'Affaire », in Gilles Manceron et Emmanuel Naquet (dir.), *Etre dreyfusard hier et aujourd'hui*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2009, p. 339-347.

« La pensée de Spinoza et la naissance de l'intellectuel démocratique dans la France du tournant du siècle », in Perrine Simon-Nahum (dir.) « Intellectuels juifs (I). Le savoir et la cité », *Archives Juives*, n°36/2, 2^e semestre 2003, pp. 20-42.

« "Il y a de l'or dans cette poussière" ». L'intellectuel démocratique et la résistance aux tyrannies », in Perrine Simon-Nahum (dir.), « Intellectuels juifs (II). Histoire, politique et identité juive à l'ère des tyrannies », *Archives juives*, 38/1, 1^{er} semestre 2005, pp. 77-42.

« Affronter l'antisémitisme en France : un combat méconnu », in Dominique Schnapper, Paul Salmona et Perrine Simon-Nahum (dir.), *Réflexions sur l'antisémitisme*, Paris, Odile Jacob, 2016, p. 25-40.

Vulgarisation

« Dreyfus, Alfred », in Wolfgang Benz (ed.), *Handbuch des Antisemitismus. Judenfeindschaft in Geschichte und Gegenwart, Personen*, I, Berlin, De Gruyter, 2009, p. 183-184.

« 1894. L'obsession antisémite aux origines de l'affaire Dreyfus », in Pierre Savy (dir., avec Katell Berthelot et Audrey Kichelewski), *Histoire des Juifs. Un voyage en 80 dates de l'Antiquité à nos jours*, Paris, PUF p. 367-373.

Tribunes et analyses de presse

« L'antisionisme de Dieudonné, héritage contemporain de l'antisémitisme », *Le Monde*, 24 mai 2009.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2009/05/23/l-antisionisme-de-dieudonne-heritage-contemporain-de-l-antisemitisme_1197112_3232.html

« Gilets jaunes » : « En matière d'antisémitisme, tout est à craindre et les stratégies d'occultation sont un leurre », *Le Monde*, 27 décembre 2018 (publication web le 24 décembre : https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/12/24/gilets-jaunes-en-matiere-d-antisemitisme-tout-est-a-craindre-et-les-strategies-d-occultation-sont-un-leurre_5401843_3232.html)

« A la faveur des manifestations du samedi, la haine antijuive se répand », entretien avec Maël Thierry, *Nouvel Observateur fr.*, 14 février 2019. <https://www.nouvelobs.com/politique/20190213.OBS0116/vincent->

[duclert-historien-a-la-faveur-des-manifestations-du-samedi-la-haine-antijuive-se-repand.html](https://www.liberation.fr/debats/2019/02/19/antisemitisme-en-france-les-lecons-de-l-histoire-1710368)

« Antisémisme en France : les leçons de l'histoire », *Libération*, 19 février 2019. [https://www.liberation.fr/debats/2019/02/19/antisemitisme-en-france-les-lecons-de-l-histoire 1710368](https://www.liberation.fr/debats/2019/02/19/antisemitisme-en-france-les-lecons-de-l-histoire-1710368)

« Antisémisme dans l'enseignement supérieur : "Les établissements universitaires doivent dénoncer et informer" » (avec Anne-Laure Chaumette, Thomas Hochmann), *Le Monde*, 17 novembre 2022 [https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/11/17/antisemitisme-dans-l-enseignement-superieur-les-etablissements-universitaires-doivent-denoncer-et-informer 6150248 3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/11/17/antisemitisme-dans-l-enseignement-superieur-les-etablissements-universitaires-doivent-denoncer-et-informer-6150248-3232.html)

Pour la revue *Esprit*

« Antisémisme, République et démocratie. Le modèle Dreyfus », *Esprit*, juillet 2002, p. 171-174, <https://esprit.presse.fr/article/vincent-duclert/antisemitisme-republique-et-democratie-le-modele-dreyfus-8706>

« L'antisémisme sans fin », *Esprit*, mars 2019, p. 12-17, <https://esprit.presse.fr/article/vincent-duclert/l-antisemitisme-sans-fin-41935>

« Le bacille de la peste ne meurt jamais. La lutte contre l'antisémisme, une tâche républicaine », *Esprit*, août 2021, <https://esprit.presse.fr/actualites/vincent-duclert/le-bacille-de-la- peste-ne-meurt-jamais-43560>

« Antisémisme, : retour à l'histoire, un combat politique » (co-rédacteur), *Esprit*, novembre 2023, <https://esprit.presse.fr/actualites/collectif/antisemitisme-retour-a-l-histoire-un-combat-politique-44958>